



# **C**ontrats de plan **ÉTAT-RÉGION** Bâtir aujourd'hui la France de demain

**Contrat de plan État-Région Bretagne 2015-2020**



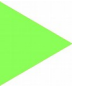
**BILAN D'EXÉCUTION FIN 2018**





# Table des matières

---

	<b>VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE.....</b>	<b>9</b>
	<b>A) Ferroviaire.....</b>	<b>9</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne.....</i>	<i>9</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau.....</i>	<i>10</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional.....</i>	<i>11</i>
	<b>B) Routier.....</b>	<b>12</b>
	<i>Objectif stratégique n°4 : désenclaver le centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN164</i>	<i>12</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national.....</i>	<i>13</i>
	<b>C) Modes actifs.....</b>	<b>14</b>
	<b>D) Portuaire.....</b>	<b>14</b>
	<b>VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION..</b>	<b>16</b>
	<b>A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site.....</b>	<b>17</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche.....</i>	<i>17</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne.....</i>	<i>18</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : rénover les campus.....</i>	<i>19</i>
	<b>B) Équipements scientifiques pour la recherche.....</b>	<b>20</b>
	<b>C) Innovation.....</b>	<b>22</b>
	<b>D) Partenariat régional d'innovation (PRI).....</b>	<b>23</b>
	<b>VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....</b>	<b>24</b>
	<i>Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique.....</i>	<i>25</i>
	<i>Objectif stratégique n°2 : économie des ressources.....</i>	<i>27</i>
	<i>Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques.....</i>	<i>28</i>
	<i>Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels.....</i>	<i>29</i>
	<i>Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages.....</i>	<i>29</i>
	<i>Objectif stratégique n°6 : eau.....</i>	<i>32</i>
	<i>Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable.....</i>	<i>34</i>

## **VOLET NUMÉRIQUE.....35**

*Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés.....36*

*Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture.....36*

## **VOLET EMPLOI.....38**

*Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics.....39*

*Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels...40*

*Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne.....42*

## **VOLET TERRITORIAL.....46**

*Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral.....47*

*Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires...48*

*Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public.....48*


*Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes.....49*

*Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains.....49*


*Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU.....50*

## Préambule


---




Le contrat de plan État – Région Bretagne (CPER) 2015-2020 concrétise la dynamique partenariale voulue par l'État et la Région au service des grands projets prioritaires pour le développement et l'aménagement équilibré du territoire breton. Signé le 11 mai 2015, ce document ambitieux répond aux trois enjeux forts que sont le renforcement de l'investissement public, le soutien à l'emploi par l'investissement et la consolidation du partenariat entre l'État et les collectivités. L'État et la Région Bretagne ont ainsi respectivement contractualisé à hauteur de 593,7M€ et 602,83M€.



Le CPER s'articule autour des 5 thématiques principales du mandat de négociation adressé par le Premier ministre au Préfet de région, l'emploi, au-delà du volet qui lui est consacré, étant une priorité transversale :


- 
1. les mobilités routière et ferroviaire,
  2. l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
  3. la transition écologique et énergétique,
  4. le développement numérique,
  5. le volet territorial incluant les actions relatives au numérique et à l'emploi.



Un protocole État – Région, signé le 1er octobre 2016, réaffirme les engagements pris dans le CPER en complétant deux volets : le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation » est abondé de 10M€ et le volet « territorial » de 28M€, le tout également partagé entre l'État et la Région. Ce protocole a donné lieu à un avenant signé le 16 décembre 2016.



Ce bilan prend en compte les abondements financiers supra.

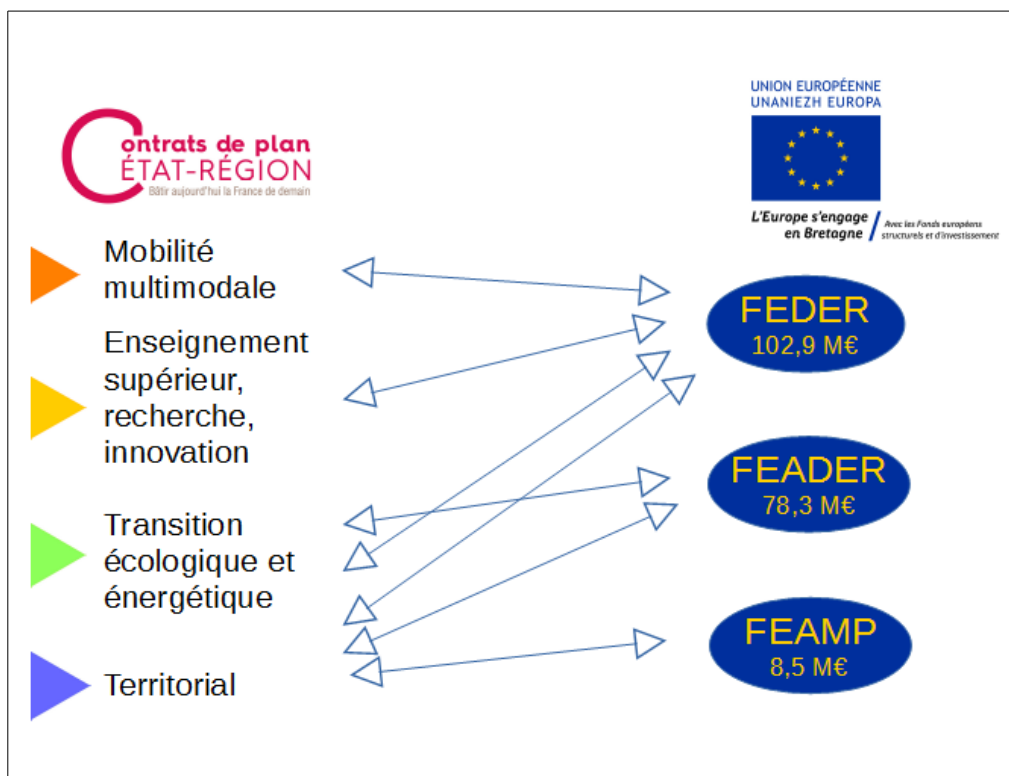


Depuis mai 2015, 53 conventions d'application ont ainsi été signées entre l'État, la Région et le cas échéant, les autres co-financeurs :

- 33 conventions concernant les opérations du volet « mobilité multimodale »,
- 12 conventions de sites couvrant les opérations contractualisées dans le cadre du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation »,
- 3 conventions d'application pour les 3 objectifs stratégiques du volet « transition écologique et énergétique »,
- 1 convention sur le volet « numérique »,
- 3 contrats de territoires (métropoles et Iles du Ponant) conclus dans le cadre du volet « territorial », un cahier des charges valant convention d'application et un appel à candidatures en faveur du dynamisme des centres-villes et des bourgs.

Aux côtés de l'État et de la Région, les collectivités territoriales participent ainsi aussi de façon significative au CPER.

Les programmes européens concourent également à la bonne atteinte des objectifs du CPER 2015-2020, dans le respect des trois grands enjeux définis dans l'accord de partenariat adopté le 8 août 2014 : la compétitivité de l'économie et de l'emploi, la transition énergétique et écologique et la gestion durable des ressources et enfin l'égalité des territoires et des chances.



À titre d'illustration de ces cofinancements nationaux et européens :

**Le pôle d'échange multimodal de Redon :** les travaux, d'un montant global de 21 M€, portent sur l'accessibilité des quais, le réaménagement du bâtiment voyageurs et la création d'un sous-terrain permettant l'accès au pôle d'échange et l'amélioration de la liaison urbaine. Ce pôle d'échange multimodal a été inauguré le 22 septembre 2018. Le projet est cofinancé par l'Europe (FEDER), l'État, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, le département du Morbihan, la communauté de communes du Pays de Redon et la ville de Redon.

# Exécution financière à fin 2018

Maquette révisée par l'avenant n°1 du 16 décembre 2016 :

	Crédits contractualisés		Crédits valorisés		
	État (programme LOLF et opérateurs)	Région	État	Autres partenaires	Fonds Européens
			crédits nationaux		Programmes régionaux
Volet Mobilité multimodale	267,00	416,08	69,69	409,10	15
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	133,55*	65,42	-	62,236	35,85
Volet Transition écologique et énergétique	115,49	102,80	-	-	101,30
Volet Numérique	1,56	7,53	-	11,82	-
Volet Emploi	10	10	-	-	-
Volet Territorial	90,05	20 M€ + contrats de partenariats	-	-	37,50
<b>TOTAL</b>	<b>617,65 M€</b>	<b>621,83 M€</b>	<b>69,69 M€</b>	<b>483,16 M€</b>	<b>189,65 M€</b>

\* La part État inclut uniquement le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires ainsi que les Grands Organismes de Recherche mais n'inclut pas l'enveloppe prévisionnelle de crédits FNADT du volet territorial

## Avancement global du CPER par volet à fin 2018 :

Au 31 décembre 2018, le contrat de plan État-Région présente un taux d'exécution financière de 56,32 % en crédits programmés.

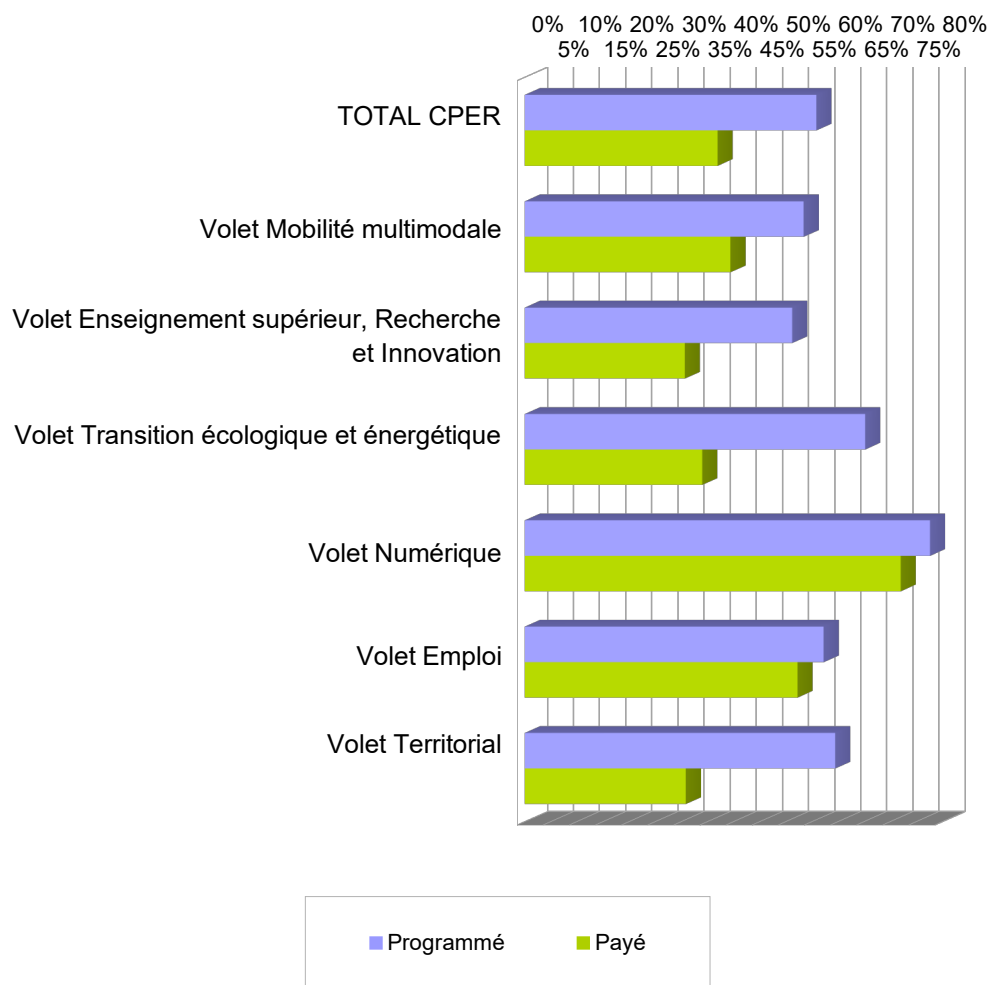
Le bilan des crédits engagés par les autres partenaires, notamment les collectivités, n'est pas présenté, faute d'une version exhaustive de ces engagements.

## Contribution des Fonds européens :

La maquette financière annexée au CPER ne chiffre pas de façon exhaustive l'ensemble des cofinancements européens, dont les montants exacts figurent dans les conventions d'opérations.

Fonds européens	FEDER au 31/12/2018		FEADER au 31/12/2018	
	Programmé	Engagé	Programmé	Engagé
Volet Mobilité multimodale	24,323 M€	9,323 M€	-	-
Volet Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	23,666 M€	23,363 M€	-	-
Volet Transition écologique et énergétique	4,506 M€	4,506 M€	85,777 M€	77,255 M€
Volet Territorial	1,343 M€	1,081 M€	3,342 M€	2,205 M€
<b>TOTAL</b>	<b>53,838 M€</b>	<b>38,273 M€</b>	<b>89,119 M€</b>	<b>79,460 M€</b>

L'exécution financière du CPER peut également être présentée par volet pour le périmètre État – Région :





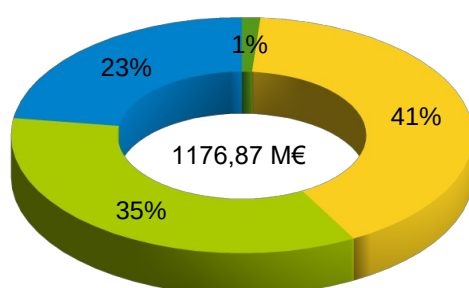
# VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE

La situation péninsulaire et périphérique de la Bretagne par rapport au territoire national est une réalité déterminante. Face à cette situation, l'élaboration du volet « mobilité multimodale » du CPER 2015 - 2020 a conduit à définir une stratégie suivant des orientations pourvues d'un budget équilibré, en cohérence avec le Pacte d'avenir pour la Bretagne et les conclusions de la Commission « Mobilité 21 ». Ces orientations visent à prioriser la fluidification de la porte d'entrée de la Bretagne, l'amélioration des liaisons vers la pointe bretonne, la desserte fine du territoire régional, le désenclavement routier du Centre Bretagne et la poursuite de la modernisation du réseau routier national.

	État	Région	Autres	FEDER*	Total
Ferroviaire	126,93 M€	159,18 M€	398,89 M€	-	<b>685 M€</b>
Routier	139,82 M€	122,56 M€	9,24 M€	-	<b>271,62 M€</b>
Modes actifs	0,25 M€	-	-	-	<b>0,25 M€</b>
Port de Brest	-	134,345 M€	70,656 M€	15 M€	<b>220 M€</b>
<b>Total volet mobilité multimodale</b>	<b>267 M€</b>	<b>416,08 M€</b>	<b>478,79 M€</b>	<b>15 M€</b>	<b>1 176,87 M€</b>

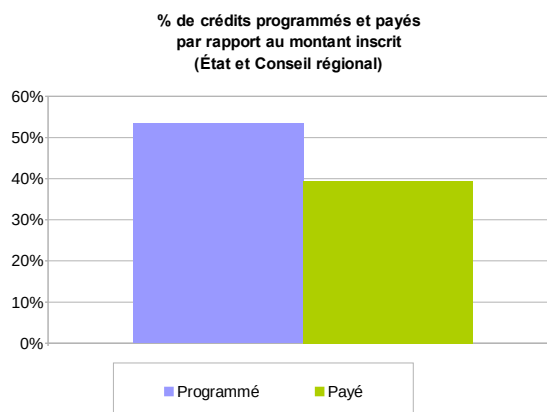
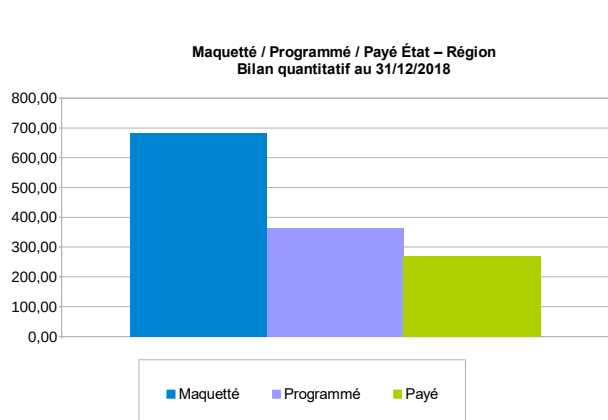
*\*Le présent tableau ne tient pas compte des fonds FEDER pouvant être mobilisés sur les projets de PEM*

## Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Autres ■ FEDER

## Exécution financière à fin 2018



### A) Ferroviaire

Grâce aux investissements importants réalisés lors des précédents CPER, la Bretagne bénéficie d'un réseau ferroviaire structurant de bon niveau (Rennes-Brest/Rennes-Quimper), qui prolonge l'effet LGV sur l'ensemble du territoire. Le CPER en cours se consacre fortement à la réalisation des projets de PEM et à la remise à niveau des lignes de maillage qui complètent le réseau structurant. Après la mise en service du projet Bretagne à Grande Vitesse en 2017, les enjeux d'accessibilité du territoire et de capacité du réseau ferroviaire restent prégnants.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
A. Ferroviaire	126,93	53,57	42,2%	159,18	98,10	61,6%

### Objectif stratégique n°1 : fluidifier la porte d'entrée de la Bretagne

La commission « mobilité 21 » a identifié le nœud ferroviaire de la gare de Rennes comme l'un des nœuds nationaux devant être traité en priorité. Le programme d'investissement doit finaliser les aménagements réalisés dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse 2017/2018.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Fluidifier la Porte d'Entrée de la Bretagne	48,50	26,23	54,1%	51,16	30,21	59,0%

Les travaux du nœud rennais se poursuivent et sont financés selon le calendrier prévisionnel.

Après l'engagement en 2015 du deuxième groupe de travaux de désaturation de la gare de Rennes, l'année 2016 a vu l'engagement du troisième groupe, ce qui finalise presque complètement la mise en œuvre du programme de désaturation entamé avec le CPER 2007 – 2014. Les aménagements réalisés ont permis de mettre en œuvre la nouvelle offre de transports TGV – TER à partir de 2017, renforcée encore en 2018 avec la mise en service du nouveau poste central de Rennes rendant opérants la totalité des aménagements capacitaires réalisés jusqu'alors. Les études d'avant-projet sont en cours pour mettre en œuvre la dernière opération capacitaire dont les travaux pourraient intervenir en 2021.

Concernant l'accueil des voyageurs en gare de Rennes (Pôle d'Échanges Multimodal), la plupart des opérations sont terminées ou en cours de finalisation. En 2018, la nouvelle gare routière a été mise en service, les travaux de réfection du passage souterrain et de mise en qualité des quais ont été réalisés, les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment voyageur se terminent, le nouvel espace KorriGo en gare a été ouvert. La fin des aménagements des espaces extérieurs, paysages construits et parvis, est prévue pour le 1er semestre 2019.

Le passage en vitesse en gare de Rennes est désormais appréhendé dans une approche plus large, qui consiste à formaliser un schéma directeur du nœud ferroviaire rennais à horizon 2030, intégrant des horizons intermédiaires de réalisation d'opérations, et préparant les aménagements nécessaires au développement de l'offre en gare de Rennes pour toute la Bretagne. L'année 2018 a été consacrée à la définition des besoins de desserte à court, moyen et long terme, et à la réflexion sur les leviers d'action pouvant être mobilisés à ces différents horizons.

## **Objectif stratégique n°2 : améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau**

Afin de diffuser la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton et d'absorber l'augmentation de la fréquentation, des investissements sont nécessaires pour adapter le réseau et les gares.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Améliorer les liaisons vers la pointe bretonne et les nœuds structurants du réseau	34,85	7,75	22,2%	41,48	12,34	29,7%

Concernant les liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays de la Loire », l'année 2015 a conduit l'ensemble des partenaires à se consacrer à la mise au point d'un programme d'études complémentaires. Une concertation publique complémentaire a été menée de l'automne 2016 au printemps 2017, faisant suite au débat public de fin 2014 et visant à mieux définir les fonctionnalités du projet de liaisons nouvelles « Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire ». Un bilan en a été tiré en juillet 2017. Les conditions de poursuite du projet sont en cours de discussion suite à l'abandon de l'aéroport de Notre Dame des Landes dans le cadre de la réflexion stratégique engagée sur les mobilités du grand ouest.

Pour la deuxième phase de relèvement de la vitesse sur l'axe Rennes – Redon, l'horizon de mise en œuvre du projet est postérieur à la mise en service complète des aménagements de désaturation de la gare de Rennes, qui a eu lieu en 2018.

Pour mémoire, plusieurs opérations engagées dans le cadre du CPER 2007-2014 ont été achevées ou sont en cours d'achèvement : les opérations de relèvement de vitesse sur l'axe Rennes – Redon, phase 1, ont été achevées en 2015 pour un montant global de 7 M€. La phase 2 de la modernisation de cet axe, comprenant à la fois un volet relèvement de vitesse (10,9 M€) et signalisation (mise en bloc automatique lumineux, 16,7 M€), s'est achevée mi-2018.

L'opération de mise en bloc automatique lumineux de la ligne Guingamp - Plouaret est en cours de réexamen, dans le cadre du schéma directeur du nœud ferroviaire rennais, qui prend en compte les besoins sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper à moyen terme.

En ce qui concerne les pôles d'échanges multimodaux (PEM), huit contrats de pôle ont été signés à ce jour pour les sites de Saint-Brieuc, Guingamp, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper (qui doit être repris), Lorient et Auray. Les discussions se poursuivent pour Quimper et pour Vannes. En 2016, les PEM de Guingamp et de Vitré ont été inaugurés. En 2017, ont été mis en service les bâtiments voyageurs de Redon, Saint-Brieuc et Lorient ; les travaux sur les périmètres urbains se finalisent à Redon et se poursuivent à Saint-Brieuc et Lorient. Le PEM de Morlaix a été inauguré à l'automne 2017. Les travaux préparatoires ont commencé à Auray. Les contrats de pôle de Quimper et Vannes seront signés début 2019. Les études se poursuivent sur les PEM d'Auray, Quimper et Vannes.

### **Objectif stratégique n°3 : assurer une desserte fine du territoire régional**

La desserte du territoire régional nécessite un réseau ferroviaire performant. À ce titre, des investissements doivent être consentis pour maintenir ou moderniser l'infrastructure existante des lignes de maillage du territoire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Assurer une desserte fine du territoire régional	43,58	19,59	44,9%	66,54	55,55	83,5%

La ligne Rennes - Châteaubriant est la plus fréquentée en périphérie de Rennes et il est nécessaire de régénérer la voie en mauvais état. En 2017, ont été menées des études d'avant-projet/projet pour la remise en état de la ligne. De nombreuses réunions avec les collectivités intéressées ont eu lieu afin d'affiner le programme de travaux et de définir le plan de financement. Sur la section Rennes – Retiers, les travaux préparatoires s'engagent début 2019. Une finalisation du plan de financement sur la section Retiers-Châteaubriant est attendue en 2019.

La ligne Lamballe - Dol avait fait l'objet d'une première phase de régénération lors de la précédente contractualisation et le CPER 2015-2020 s'inscrit dans cette continuité. À ce titre, des études d'avant-projet sur la section Dinan - Dol et des études préliminaires sur la section Dinan - Lamballe, ont été réalisées en 2016, permettant de préciser les aménagements à réaliser. Des études de projet sont en cours depuis fin 2017 sur la section Dinan-Dol. Le planning des travaux envisage une réalisation à horizon 2020 sur Dinan-Dol et à un horizon ultérieur sur Dinan-Lamballe, en contrepartie de la réalisation d'un entretien renforcé de la ligne pris en charge financièrement par la Région, hors CPER.

La ligne Guingamp - Paimpol, du fait de sa dégradation au fil des années, nécessitait des investissements pour améliorer l'offre aux usagers. Sur la base de la convention de financement

conclue en 2015, actant un financement de 5,6 M€ de l'État et 11,9 M€ de la Région aux côtés de SNCF Réseau et des collectivités du département, les travaux de remise en état ont été menés de septembre 2016 à avril 2017.

La ligne Brest-Quimper était également inscrite à la précédente contractualisation. La signature en 2016 d'une convention de financement à hauteur de 70 M€, suite à l'affectation de 5,75 M€ d'autorisation d'engagement de crédits État et de 21 M€ de crédits de la Région, a permis la réalisation des travaux de remise en état complète de la ligne, de fin 2016 à fin 2017.

Les quais de certaines gares de la ligne Rennes - Saint-Malo doivent également faire l'objet d'investissements pour accueillir les voyageurs dans des conditions de sécurité optimales. Les études préliminaires menées ont mis en avant la nécessité d'une reprise prioritaire des quais de la gare de Saint-Médard-sur-Ille, opération qui a été réalisée en 2018.

Afin d'améliorer le transport de marchandises, des actions ont été inscrites sur l'axe nord-sud (Saint-Brieuc, Loudéac, Pontivy, Auray). Les travaux de remise en état de la ligne fret Auray - Pontivy - Saint-Gérand ont été réalisés en 2015 pour un montant global de 4,039 M€.

La nouvelle version du système d'information multimodale BreizhGo a été mise en ligne en février 2015. Depuis, plus de 2 millions de recherches sont effectuées chaque mois, après la mise à disposition en open-data des résultats des calculateurs du système (recherche d'itinéraires et d'horaires). En 2018, c'est la base de données multimodales qui a été mise à disposition sur le point d'accès national transports.data.gouv.fr.

Le marché du SIM arrivant à échéance mi-2019, l'année 2018 a été consacrée à la procédure de consultation pour son renouvellement et au lancement des développements du futur système tout en maintenant opérationnel le système actuel.

## B) Routier

La Bretagne bénéficie d'un maillage routier performant : trois autoroutes se prolongent en voies express près des littoraux, en plus des radiales autour de Rennes. Néanmoins, des faiblesses persistent, comme la desserte du Centre Bretagne ou la saturation de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
B. Routier	139,82	40,54	29,0%	122,56	38,41	31,3%

### **Objectif stratégique n°4 : désenclaver le centre Bretagne par la mise en 2x2 voies de la RN164**

Cet objectif répond à une double ambition : celle d'améliorer le confort des usagers, mais aussi offrir une opportunité économique pour le Centre Bretagne. Dans le cadre du CPER, ce sont 23,8 M€ d'autorisation d'engagement et 10,5 M€ de crédits de paiement qui ont été mobilisés pour l'avancement de la RN164.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Désenclaver le centre Bretagne par la mise à 2x2 voies de la RN 164	116,80	34,56	29,6%	118,36	37,05	31,3%

La mise à 2x2 voies de la RN164 se poursuit selon le calendrier annoncé avec pour objectif d'engager la quasi-totalité des travaux d'ici la fin du CPER.

La mise en service de la section de Loudéac a eu lieu en décembre 2015.

La phase 2 de la section de Saint-Méen a été mise en service en décembre 2017, portant à 106 km (sur 162) le linéaire de RN164 aujourd'hui à 2x2 voies.

Sur la section de Châteauneuf-du-Faou, après la finalisation des études et procédures en 2015/2016, le chantier a démarré en juin 2017, jusque 2021.

Après l'obtention de la déclaration d'utilité publique en octobre 2015, les études du projet technique détaillé relatif à la section de Rostrenen ont été poursuivies. Pour la première section des travaux (déviation de Plouguernevel), le chantier démarre tout début 2019. Les études et procédures se poursuivent sur la seconde section, en vue de travaux en 2020.

Sur la section de Plémet, le projet a été déclaré d'utilité publique en juin 2018 et les études de niveau projet sont engagées depuis.

Le projet concernant la section de Merdrignac a quant à lui été déclaré d'utilité publique le 27 novembre 2017 et les études de projet sont désormais largement avancées sur la Section Est, dont les travaux sont financés au CPER et que l'État a pour objectif de démarrer en 2020.

Après une concertation publique complémentaire dans le cadre de la section de Mûr-de-Bretagne début 2016, le projet a été soumis à enquête publique en 2018 et l'arrêté DUP a été obtenu en janvier 2019.

### **Objectif stratégique n°5 : moderniser et sécuriser le réseau routier national**

Le dernier objectif stratégique de ce volet routier porte sur la modernisation et la sécurisation du réseau routier national ainsi que sur la décongestion de la rocade de Rennes.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Moderniser et sécuriser le réseau routier national	23,02	5,99	26,0%	4,20	1,36	32,3%

L'aménagement de la RN76 se poursuit (mise en 2x2 voies). L'étude de la variante d'aménagement retenue pour son élargissement, et notamment celui du pont Chateaubriand sur la Rance, est finalisée, avec une perspective d'enquête publique au printemps 2019.

L'État, la Région et Rennes Métropole ont signé en juillet 2017 une convention de partenariat, matérialisant le partage d'un diagnostic, d'objectifs et d'orientations de travail pour la rocade de Rennes. Des études liées à la desserte de l'éco-cité « ViaSilva » (échangeur des Longchamps et de la Porte de Normandie) ont été menées et déboucheront sur des travaux dès 2019 sur l'échangeur des Longchamps. Pendant toute l'année 2018, une réflexion stratégique participative a été menée sur les mobilités dans l'ouest rennais. En parallèle, d'importants recueils de données de trafic ont été réalisés en 2018 ou préparés pour 2019.

Une solution de compromis d'aménagement de l'échangeur de Saint-Antoine a été définie, permettant d'envisager une première phase de travaux en 2019.

Cet objectif stratégique nécessite aussi la restructuration et la mise en sécurité d'échangeurs du réseau routier national. À ce titre, des travaux ont pu être menés en 2016 sur l'échangeur du Launay à Morlaix sur la RN12, en 2017 sur l'échangeur de La Chesnaye à Guingamp (RN12) et sur l'échangeur de Montigné à Torcé sur la RN157. Ces interventions visent à remédier à des problématiques de sécurité et de congestion. De nombreuses études sont également en cours pour définir d'autres projets sur les échangeurs prioritaires identifiés. Parmi ceux-ci, les échangeurs de la Ville-es-Lan à Lamballe, de la Bézardais à Quévert, de Saint-Eloi et de Kervao à Guipavas disposent de projets finalisés prêts à entrer en travaux à court terme.

Pour l'échangeur de Liziec, un programme d'étude et un plan de financement ont été validés par les partenaires de l'État sur ce projet, permettant la conduite d'études préalables pendant l'année 2018.

Sur le tronçon de la RN12 à l'est de Fougères, l'étude du projet, entamée fin 2015, a conduit début 2017 à une concertation publique permettant un choix de variante de tracé. Les études ont été suspendues pendant l'année 2018, les partenaires convenant en toute fin d'année du principe de mener des études complémentaires sur l'opportunité d'un passage en 2x2 voies.

Des travaux ont également été menés en 2016/2017 pour l'installation d'écrans anti-bruit sur la RN24 entre Mordelles et Treffendel, et un chantier a été mené en 2017/2018 (Porte de Lorient à Rennes). De même, des travaux ont été réalisés en 2016 à Mordelles (après ceux réalisés en 2014 et 2015) pour mettre la déviation hors d'eau.

### C) Modes actifs

Aucune action visant à soutenir les « modes actifs » (marche, vélo) n'a été financée par le CPER à fin décembre 2018.

### D) Portuaire

La modernisation des ports bretons est une priorité régionale partagée afin de développer une filière de référence des énergies marines renouvelables.

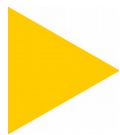
Crédits prévus 2015-2020 en M€	RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog
D. Portuaire	134,35	134,35	100,0%

Le projet de développement du port de Brest, après une longue préparation (concertation en 2012, constitution des dossiers de demande d'autorisation et d'enquête publique en 2013 et 2014, obtention des autorisations en 2015, passation des premiers marchés de travaux en 2016), a achevé au 31/12/2018 sa deuxième année de travaux.

En cette fin d'année 2018, les 40 ha du polder existant ont été consolidés et 7 ha sont d'ores et déjà disponibles pour des activités industrielles. La voirie de transports de colis lourds est achevée. Le quai de 400 m est achevé (structure métallique, traitement de sol, construction du terre-plein). Il reste à le consolider et à réaliser les travaux de finitions (VRD, poutre de quai). Au mois de décembre 2018, la digue de 900 m vient de se refermer sur le quai pour former un casier de 14ha qui servira de bassin de stockage des matériaux de dragage du quai et du port.

Le parking est livré et les premiers aménagements paysagers ont avancé à 50 %. La passerelle reliant la butte paysagère au belvédère est en cours de travaux, ainsi qu'une estacade au pied du belvédère.





# VOLET ENSEIGNEMENT RECHERCHE ET INNOVATION

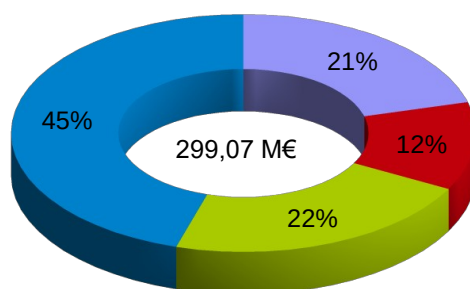
# SUPÉRIEUR,

Les effectifs étudiants bretons, le nombre d'unités de recherche, mobilisant plus de 7 000 salariés, la présence de tous les organismes de recherche, placent la Bretagne dans les premiers rangs des régions françaises en matière de recherche et d'innovation. Le renforcement des filières historiques et l'accélération des filières émergentes nécessitent de mobiliser les partenariats et financements au profit de l'immobilier et de la structuration de sites, des équipements scientifiques pour la recherche ainsi que l'innovation.

	État	Région	Europe	Autres	Total
<b>Total volet enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>135,55 M€*</b>	<b>65,42 M€</b>	<b>35,85 M€</b>	<b>62,24 M€</b>	<b>299,07 M€</b>

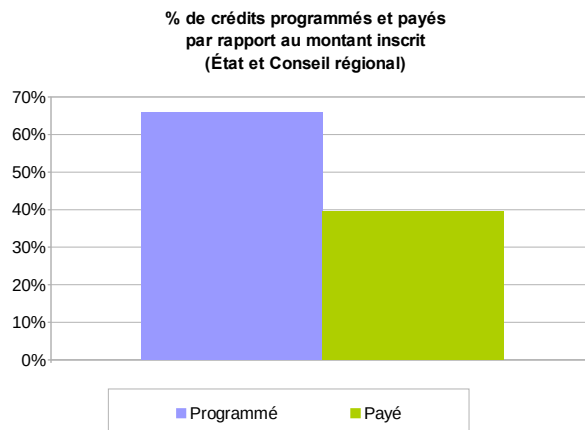
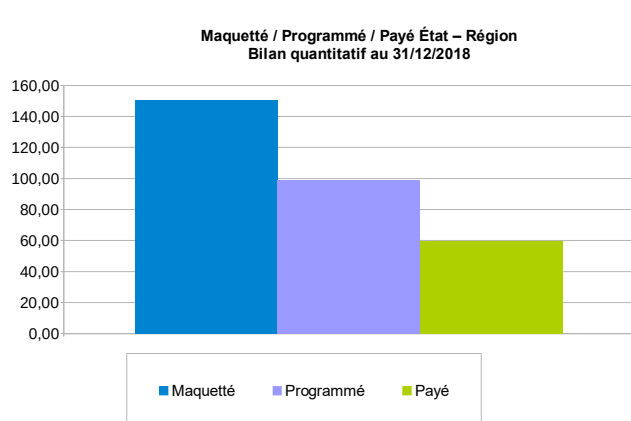
*\*La part État inclut le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), les Grands Organismes de Recherche et une enveloppe prévisionnelle de crédits Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du volet territorial*

Répartition par financeur des crédits inscrits



■ État ■ Région ■ Europe ■ Autres

## Exécution financière à fin 2018



### A) Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site

Une région multipolaire comme la Bretagne nécessite une structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, en prenant en compte les logiques territoriales. Soutenir les projets de recherche, organiser les différents sites et rénover le parc immobilier dans un contexte d'efficacité énergétique sont des problématiques auxquelles le CPER répond.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
<b>A. Objectifs en matière d'immobilier et de structuration de site</b>	53,60	30,23	56,4%	34,55	21,14	61,2%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

La programmation des crédits État du BOP 150 (« formation supérieure et recherche universitaire »), alliée à la programmation des crédits régionaux, a privilégié les opérations à achever (du CPER 2007 – 2013), puis l'abondement des opérations démarrées en 2015 et 2016. Les opérations nouvelles ont été sélectionnées pour leur degré d'urgence, du fait d'équipements scientifiques financés par le CPER qui sont liés à des locaux de recherche, de formations nouvelles pour lesquelles une réalisation rapide est primordiale ou enfin de vétusté des locaux.

### **Objectif stratégique n°1 : soutenir les projets de recherche**

Les opérations immobilières retenues visent à soutenir les projets de recherche correspondant à quelques acteurs clés identifiés par les documents stratégiques nationaux ou régionaux (STRATER, S3, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Soutenir les projets de recherche	9,49	5,23	55,1%	8,17	4,48	54,9%

Ce volet n'a pas été abondé en 2018 en AE État, ni en AP en Région, les projets n'ayant pas fait l'objet de dossiers d'expertise dans l'année.

En Ille et Vilaine, la réflexion s'est poursuivie avec le CHU pour les modalités d'implantation du projet « Thera Tech ». Les études ont été menées jusqu'au dossier de consultation des entreprises pour le projet « Multimat - Institut du Verre ».

L'opération « Buffon », qui consiste en une création de halle pour les besoins de la recherche en environnement (pour l'observation et la modélisation des dynamiques des paysages) et la réhabilitation d'une partie du bâtiment attenant sur Beaulieu, a vu son concours d'architecture classé sans suite, en raison de dépassements de montants très importants. Le programme a été revu et le concours relancé.

Dans le Finistère, l'opération « Laber - Blue Valley » de Sorbonne Université s'est poursuivie en études, et un complément de financement a été obtenu pour financer l'isolation par l'extérieur du bâtiment Laber. Les travaux ont démarré (phase désamiantage).

## **Objectif stratégique n°2 : organiser les sites universitaires de Bretagne**

D'ici à 2022, 6 000 étudiants supplémentaires sont attendus en Bretagne. Cette attractivité nécessite des investissements importants en matière d'organisation et de rénovation des sites universitaires.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Organiser les sites universitaires de Bretagne	24,13	11,57	47,9%	16,96	11,11	65,5%

Dans les Côtes d'Armor, l'opération d'extension du CNAM pour le pôle de formation en cyberdéfense est en phase travaux depuis juillet 2018, pour une durée de 1 an.

L'opération relative à la réhabilitation de l'IUT de Lannion a fait l'objet d'une participation de l'État à hauteur de 1,050 M€ et de 0,63 M€ de la part de la Région. Les travaux vont démarrer en 2019.

Dans le Finistère, la réhabilitation de la cité universitaire « Bouguen » à Brest s'est poursuivie. La tranche 1, rénovation du bâtiment Lanredec 2, a été livrée et réinvestie par les étudiants fin 2018. La deuxième tranche de travaux (bâtiment Lanredec 1) a démarré.

Le transfert de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Quimper, intégralement couverte en AE par tous les partenaires, était en phase d'appel d'offres à fin 2018.

L'IUT de Quimper, avec l'opération de modernisation de la halle fabrication pour le pôle agroalimentaire, également intégralement financé, est en fin de phase études.

L'opération « Campus Brest » constituée du pôle santé Brestois a démarré avec une autorisation d'engagement de 1,2 M€ côté État et 1,3 M€ côté Région. Le programme de l'opération est finalisé.

Enfin, l'opération « Réhabilitation IUT de Brest » a bénéficié d'un premier engagement régional à hauteur de 0,2 M€.

À Rennes, les travaux de la 2e tranche de rénovation de la cité universitaire « Maine » financés à 100 % par le CNOUS ont été livrés à la rentrée de septembre 2018. La majeure partie des financements sur CPER du bâtiment neuf de la cité universitaire à Beaulieu ont été ouverts en 2018 (1,23 M€ État et 0,5 M€ Région), le reste devant être financé par emprunt.

Après une étude de faisabilité ayant conclu à la nécessité de créer une cuisine centrale et de regrouper les restaurants universitaires du nord de Beaulieu (suppression à terme de celui de l'INSA), les études d'architecture du restaurant universitaire de l'Étoile se sont poursuivies en 2018. L'État a abondé le financement de cette opération avec 0,52 M€ d'AE en 2018 et la Région a apporté 0,5 M€ supplémentaires en 2018.

L'opération « Campus centre de Rennes », destinée pour sa part à reloger les services de RH de l'université de Rennes 1 dans des locaux à réhabiliter sur le campus de Beaulieu, a été amorcée à hauteur de 0,05 M€ par l'État.

Dans le Morbihan, les travaux d'extension du restaurant universitaire de Tohannic (Vannes) ont été livrés à l'automne 2018.

La réhabilitation énergétique de l'IUT de Lorient, en cours d'études, avait bénéficié de la totalité des financements inscrits de la part de l'État et de la Région à fin 2017.

Enfin, le programme cafétérias, qui est amorcé dans ce CPER pour donner une identité et une marque aux sites cafétérias du CROUS, a obtenu 0,2 M€ de la part de l'État et 0,2 M€ de la Région pour deux des quatre cafétérias prévues : l'une à Brest (bâtiment Segalen) et l'autre à Lorient (bâtiment Paquebot). Les études ont été menées en 2018.

### **Objectif stratégique n°3 : rénover les campus**

L'augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire breton nécessite de maintenir les sites universitaires à un haut niveau d'exigence. Le CPER s'inscrit dans cette ambition en investissant dans la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique des campus bretons.

Sur cet objectif, 12,87 M€ État ont été ouverts à fin 2018 et 4,8 M€ pour la Région. La ligne « études générales » dotée à parité État – Région de 0,542 M€ à fin 2018 a permis de démarrer les réflexions (programmes et études en amont) sur des opérations inscrites au CPER 2015 – 2020.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Rénover les campus	19,98	13,43	67,2%	9,39	5,55	59,1%

Les montants inscrits incluent la part Agrocampus – Ministère de l'Agriculture

### **a) Fonctionnalité des campus**

Dans le Finistère, le programme de rénovation du pôle « maths-stic » de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a été revu à la baisse, suite à la suppression des 2 M€ d'autofinancement de la part de l'UBO. Un recalibrage de l'opération est en cours en accord avec l'ensemble des co financeurs. Cette opération fera l'objet d'une expertise modificative en 2019.

Dans le Morbihan, la réhabilitation du bâtiment « Paquebot » de l'Université de Bretagne Sud à Lorient est terminée.

### **b) Sécurité et accessibilité**

Dans le Finistère, les travaux de toiture de l'École nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB) sont terminés.

En Ille-et-Vilaine, l'opération de mise en sécurité de l'amphithéâtre « Renan » à Villejean (Université de Rennes 2) a été livrée.

La réhabilitation des amphithéâtres de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rennes est en cours de travaux depuis novembre 2018 et est intégralement financée côté Région et collectivités. Il restera 50 000 € à ouvrir pour le premier équipement côté État.

Par ailleurs, l'opération « Accessibilité IEP » a fait l'objet d'un engagement régional de 0,485 M€.

Enfin, les travaux d'accessibilité des salles du campus numérique à Supelec sont terminés.

### **c) Rénovation énergétique**

En Ille-et-Vilaine, la rénovation du bâtiment de recherche 10 C à Beaulieu est en partie intégrée à l'opération « SOPHIE », dont l'appel d'offres a été lancé fin 2018. Le reste, une tranche de réhabilitation « 2A » dans le bâtiment 10 A et une tranche de réhabilitation « 2B » d'aéraulique du bâtiment 10B sont livrées.

L'opération « réhabilitation recherche biosanté Villejean » est scindée en 4 phases, dont 2 sont réalisées. Cette opération est intégralement dotée à la fin 2017 pour les parts État et Région du CPER. Rennes Métropole a contractualisé pour 0,24 M€ sur la réhabilitation du bâtiment 6.

La réhabilitation des bâtiments E et L sur Villejean a été dotée d'un complément d'enveloppe de 1,5 M€ État.

## **B) Équipements scientifiques pour la recherche**

En soutenant une recherche / innovation de rang mondial, le CPER se donne pour ambition d'ancrer cette dernière sur les territoires. Les 40 projets retenus s'inscrivent chacun dans un des 7 domaines d'innovation de la stratégie (DIS) de spécialisation intelligente bretonne à l'exception de 2 projets transversaux (DATARMOR et CeSGO).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
<b>B. Équipements scientifiques pour la recherche</b>	24,47	15,97	65,3%	22,13	17,84	80,6%

Les programmations 2015 à 2018 ont été établies en étroite concertation entre l'État et la Région, sur la base des priorités indiquées par les porteurs de projets et les établissements bénéficiaires et dans le respect des priorités du mandat du Premier ministre.

L'État a choisi de concentrer les crédits sur un nombre restreint d'opérations afin que les montants attribués puissent avoir un effet levier important et permettre la réalisation de tranches d'opérations ayant un impact scientifique fort. L'objectif étant également de favoriser la finalisation rapide de certaines opérations.

Ainsi, 4 projets ont été financés par l'État en 2015 pour un montant total de 1,3 M€. L'enveloppe 2016, d'un montant total de 3,604 M€ a permis de poursuivre ces 4 projets et d'en démarrer 7 autres.

L'enveloppe 2017, d'un montant total de 4,409 M€, a permis de continuer, voire de finaliser le financement par l'État de ces projets et d'en démarrer de nouveaux.

Au 31/12/2017, 14 projets inscrits au CPER ont été financés par l'État et 7 projets ont bénéficié du total du montant de leur financement au titre du programme 172.

Les subventions engagées par l'État sur les années 2015 à 2017 représentent 48 % du montant total de la contribution État/MESRI (BOP 172) contractualisée au titre des équipements de recherche.

Au 31/12/2018, 17 projets inscrits au CPER sont donc en cours de financement par l'État et 10 projets ont bénéficié du total du montant de leur financement au titre du programme 172.

Le financement 2018 s'élève à 4,125 M€.

Les subventions engagées par l'État sur les années 2015 à 2018 représentent 73,3 % du montant total de la contribution État/MESRI (BOP 172) contractualisée au titre des équipements de recherche.

Par ailleurs, l'Institut Mines Télécom (IMT), qui intervient également au titre de ce volet, a cofinancé les projets portés par l'IMT Atlantique Bretagne-Pays de la Loire pour un montant total de 0,694 M€ entre 2015 et 2018. Cela représente, à mi-parcours, 36 % des apports prévus de l'IMT pour la réalisation des projets CPER qui concernent l'établissement.

Tous les projets programmés ont bénéficié d'engagements :

DIS 3 – Activités maritimes pour une croissance bleue : AVEROES,

DIS 4 – Technologie pour la société numérique : CyberSSI, Sophie Stic&Ondes, Vitaal,

DIS 6 – Technologies de pointe pour les applications industrielles : Sophie Photonique,

Transversal : Visigat 2.

La Région a souhaité quant à elle soutenir fortement un grand nombre de projets dès le démarrage du CPER. Tous les domaines d'innovation stratégiques et tous les établissements bénéficiaires du CPER ont bénéficié de ces financements pour leurs investissements de recherche.

Pour établir la programmation régionale et FEDER, la Région a tenu compte des priorités et des disponibilités financières des collectivités territoriales infra-régionales.

Cette dynamique partagée a porté ses fruits sur l'ensemble du territoire et il est à noter que 25 opérations sont déjà financées intégralement.

Le financement régional pour les projets d'équipements scientifiques – et, pour une part moindre, pour deux opérations de fonctionnement (plate-forme des Humanités Numériques et Loustic, portées par l'Université de Rennes 2) - s'élève à un total de 10,379 M€ en équipement et à 0,143 M€ en fonctionnement à mi-parcours.

Au total, sur la période 2015-2018, les montants versés par la Région atteignent 64 % du montant total de la contribution régionale contractualisée au titre des équipements\*.

De même, la contrepartie FEDER a été activée en 2017 pour un montant de 8,080 M€. Au total, sur 2015, 2016 et 2017, les subventions FEDER ont représenté 20,077 M€ soit 60,64 % des montants envisagés pour soutenir les projets d'équipements inscrits au CPER recherche.

Il est à noter que l'opération stratégique de modernisation du supercalculateur Datarmor a été réalisée comme convenu sur les années 2016 et 2017. Cette infrastructure modernisée a été inaugurée en juin 2017 par Ifremer et les financeurs.

*\*A noter : un certain nombre des opérations du CPER recherche « équipement » incluent un volet immobilier, financé par les collectivités territoriales et les organismes de recherche, afin de permettre l'accueil des équipements scientifiques (les montants dédiés à l'immobilier étant intégrés dans l'enveloppe du CPER recherche – équipement). On peut ainsi noter le démarrage d'opérations immobilières incluses dans le CPER recherche pour les organismes suivants :*

- INRA : PF de Sizun, Smart Agri Agroecotermer, Smart Agri Apivale/Milk Valley,
- IRSTEA : Smart Agri Apivale Approche des filières intégrées,
- ANSES Fougères : Smart Agri ANMv,
- ANSES Ploufagran : Smart Agri Elephans Elevage de précision, phénotypage.

## C) Innovation

Le CPER a pris en compte l'innovation dans une démarche partagée avec les collectivités. Cette innovation s'inscrit dans les priorités de la « S3 Bretonne » et s'articule pleinement avec les efforts réalisés pour la diffusion de cette innovation dans les filières structurantes du territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
C. Innovation	2,30	1,49	64,5%	3,75	2,66	71,0%

En 2018, l'État a contribué à hauteur de 433 830 € (soit 18,8 % du montant inscrit au CPER innovation 2015-2020), ce qui porte sa participation entre mai 2015 et décembre 2018 à 1 435 830 €, soit 64,5 % de ce volet du CPER.

Les subventions de la Région se sont élevées pour l'année 2018 à 808 200 € et celles du FEDER à 1 014 200 €, soit respectivement 21,6 % et 55,5 % du montant total inscrit au CPER. Depuis le démarrage du CPER, 2 660 180 € (soit 71 % du montant régional) et 2 266 133 €, (soit 124 % du montant FEDER) ont été notifiés.

Ces subventions ont permis d'apporter un soutien aux structures labellisées ou en cours de structuration pour une labellisation selon le cahier des charges du MESRI.

Le CPER permet de soutenir le fonctionnement de Plate-Formes Technologiques, Centres de Ressources Technologiques et Cellule de Diffusion Technologique existants. Nous pouvons d'ores et déjà retenir la labellisation « plates-formes technologiques » par le MESRI de 4 nouvelles structures : Mobbi (Rennes) et Compositic (Lorient), SUNI (Rennes) et Génie Civil Génie Mécanique\_GCM (Rennes) ainsi que la labellisation Centre de Ressource Technologique (CRT) de Photonics Bretagne.

En 2018, toutes les structures labellisées ou identifiées comme potentiellement labellisables avant la fin du CPER ont été soutenues. Concernant les CRT, la dotation a plutôt vocation à soutenir l'investissement en équipements technologiques de pointe sur la base d'appels à projets au fil de l'eau concertés entre les financeurs. En 2018, l'acquisition d'équipements de R&D pour le Pôle cristal (génie climatique), pour VEGENOV (qualité des aliments), PHOTONICS Bretagne (Hub d'innovation en photonique) ou encore pour l'Institut MAUPERTUIS (soudage laser) a ainsi été accompagnée. A travers ADRIA c'est le projet de ligne automatisée pour l'agro-alimentaire (SCAP Industrie) qui a été soutenu.

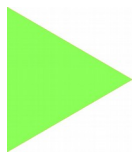
Le CPER permet également le financement d'ingénierie de projet : en 2018, un soutien a ainsi été apporté à la fusion d'ID2santé et CBB Capbiotek pour optimiser les ressources au service des filières santé et biotechnologies. De même un soutien a été apporté dès 2017 et en 2018 à Plug In Labs (portail des compétences scientifiques de l'Ouest et accélérateur de mise en relation entre partenaires socio-économiques et experts scientifiques).

## D) Partenariat régional d'innovation (PRI)

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
PRI	5,00	5,00	100,0%	5,00	5,00	100,0%

Enfin, en partenariat avec l'État, le Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et BpiFrance, la Région a accompagné sur 2016 – 2017 la structuration d'un nouveau dispositif régional d'aide à l'innovation s'inscrivant dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (PIA). Fin 2017, ce sont 9,5 M€ État/Région qui ont permis d'accompagner une quarantaine de projets d'entreprises en subventions et en avances remboursables.





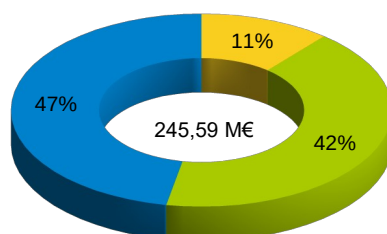
# VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Si la Bretagne dispose d'un patrimoine naturel d'exception, ce dernier repose sur un équilibre fragile qui subit de nombreuses pressions, malgré une réelle prise de conscience des enjeux environnementaux. Le volet « transition écologique et énergétique » a pour objectif de décloisonner les approches pour une évolution globale de nos modes de vie.

	État	Région	Europe	Total
<b>Total volet transition écologique et énergétique</b>	<b>115,49 M€</b>	<b>102,8 M€</b>	<b>27,3 M€</b>	<b>245,59 M€</b>

Hors Breizh bocage et mesures agro-environnementales et climatiques

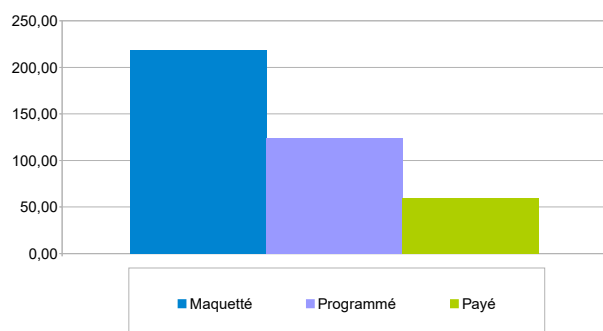
Répartition par financeur des crédits inscrits



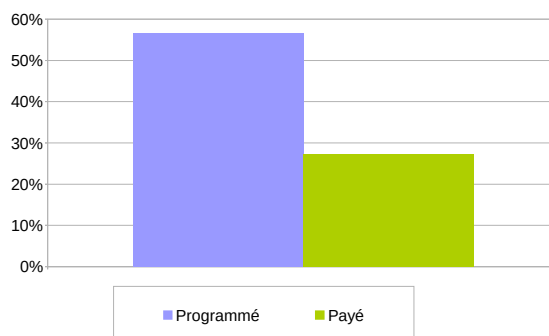
■ État ■ Région ■ Europe

## Exécution financière à fin 2018

Maquetté / Programmé / Payé État – Région  
Bilan quantitatif au 31/12/2018



% de crédits État programmés et payés  
par rapport au montant inscrit



## **Objectif stratégique n°1 : transition énergétique et climatique**

Le CPER a permis de maintenir un haut niveau de collaboration entre les services de l'ADEME, de la Région et de la DREAL.

Globalement, le partenariat fonctionne toujours très bien avec la gestion courante des dossiers en comité de gestion, mais aussi des réflexions à plus long terme en comité d'orientation telles que le déploiement de l'ingénierie territoriale pour les EPCI, la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs des PCAET, le fonctionnement et le rôle des relais, de la communication institutionnelle autour de la Transition énergétique et également la nouvelle compétence de la Région sur la politique déchets et économie circulaire.

Un comité de gestion et d'orientation mensuel permet aux partenaires de se concerter et de décider des actions à financer (parfois en financement alternatif) et de celles à prévoir.

En 2017 le Conseil départemental du Finistère a intégré le CPER en tant que signataire et partenaire de la convention pluriannuelle. Pour 2018, l'engagement du Conseil départemental du Finistère a été de 1,069 M€ pour un montant de 1,034 M€ tel que prévu initialement dans la convention d'application. La contribution du CD 29 en 2018 se répartit sur les différents axes de la façon suivante : axe 1 (0,576 M€), axe 2 (0,073 M€), axe 3 (0,12 M€) et axe 4 (0,3 M€).

On notera aussi en 2018, une participation du FEDER à hauteur de 0,299 M€ au titre du déploiement des ENR.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Transition énergétique et climatique	22,20	13,55	61,0%	31,15	10,405	33,40%

### **a) Efficacité énergétique des bâtiments**

L'accompagnement du « Plan bâtiment durable breton » (PBDB) s'est poursuivi au titre du CPER 2015 – 2020 :

- soutien au « réseau breton bâtiment durable » (RBBD),
- soutien de la filière bois construction,
- financement des audits énergétiques, notamment sur les bâtiments communaux et dans l'habitat (30 audits ou études de faisabilité ont été financés),
- soutien de quelques opérations exemplaires en aide à l'investissement : 8 lauréats démonstrateurs dans le cadre de l'appel à projets bâtiments performants,
- financements des 16 EIE (espace « info énergie ») et de 13 conseillers en énergie partagés (dont 2 nouveaux),
- financement d'études « bâtiments démonstrateurs ».

En 2018, la moindre consommation de l'ADEME sur cet axe est due, d'une part au moindre nombre de diagnostics ou études financées pour les collectivités (impact de la loi NOTRe) et de l'abandon de l'Appel à projet plates-formes locales de rénovation de l'habitat (PRLH) en 2018 compte tenu des difficultés de financement par l'ADEME.

Finalement, 4 plateformes (dont 2 renouvellements jusqu'à fin 2019) et 2 nouvelles plateformes (jusqu'à fin 2019) auront été financées par l'ADEME en 2018. La Région a maintenu son financement en 2018 pour les PLRH déjà en place (9 plateformes accompagnées financièrement en 2018).

Il convient également de noter la poursuite du soutien aux projets concernant l'efficacité énergétique dans le secteur agricole :

- soutien à la filière bâtiment d'élevage suite à l'appel à projet « bâtiment à énergie positive »,
- soutien aux investissements d'économie d'énergie dans les exploitations laitières,
- soutien au programme régional d'économies d'énergie sur la mécanisation et les travaux agricoles collectifs,
- soutien au programme régional d'animation « Eco-énergie lait » pour la promotion des économies d'énergie en élevage laitier,
- soutien au programme d'animation pour l'amélioration des bâtiments d'élevage destinés aux herbivores,
- soutien aux investissements agricoles pour économie d'énergie ou limitation gaz à effets de serre.

La Région a dépassé ses engagements sur cet axe, notamment par l'ampleur de ses programmes de maîtrise de la demande en énergie (MDE) en agriculture.

### ***b) Développement des énergies renouvelables et bas carbone***

La politique régionale dans le domaine de l'énergie et du climat continue de s'appuyer sur les travaux et données de l'Observatoire régional sur l'énergie et les gaz à effet de serre.

S'agissant des énergies renouvelables électriques, le soutien de l'État se traduit essentiellement par la mise en œuvre des tarifs d'obligation d'achat de l'électricité produite.

Dans le cadre du CPER, le développement des énergies renouvelables s'est articulé autour de projets liés à la biomasse : soutien à l'animation et aux projets mis en œuvre dans le cadre du « plan bois énergie Bretagne » et du Plan Biogaz.

De même que les années précédentes, la contribution de l'ADEME, tant sur le plan bois énergie que sur le plan biogaz, se fait essentiellement en dehors du CPER sur le Fonds chaleur et le Fonds déchets.

Néanmoins quelques dossiers ont pu l'être sur le CPER et notamment 5 chaufferies bois pour une puissance de 1,3 MW.

En 2018, les autres dossiers sont pour la plupart des études de faisabilité et des petits investissements :

- solaire thermique : 4 réalisations,
- bois énergie : 1 étude de faisabilité,
- aucune étude ni réalisation n'ont été financées en 2018 en ce qui concerne la chaleur géothermale.

Cinq animations de filières ont également été soutenues sur le bois et le solaire. Un soutien spécifique est apporté à l'animation des projets citoyens d'énergies renouvelables (soutien au réseau TARANIS) ainsi qu'à l'animation de la filière GNV pour le transport en Bretagne.

Enfin on notera la poursuite des 5 Contrats territoriaux ENR soutenus par le Fonds chaleur en 2017, ceux du Pays de Pontivy, de Lannion Trégor Agglomération, de Lorient Agglomération, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères, ainsi que la signature d'un nouveau contrat territorial en 2018.

La Région a soutenu en 2018 dans le cadre du CPER :

- 15 unités de méthanisation dans le cadre du Plan Biogaz,
- 8 projets de réseaux de chaleur et 2 projets de chaufferie alimentés au bois dans le cadre du Plan Bois Energie Bretagne,
- la réalisation d'une ferme multi-énergies sur l'île d'Ouessant composée d'un volet hydrolien, éolien, photovoltaïque et d'une capacité de stockage,
- un système de stockage d'électricité et d'autoconsommation produite à partir d'énergies renouvelables à Pontivy ainsi qu'à Molène dans le cadre de l'appel à projets Boucle Énergétique Locale,
- l'acquisition de véhicules GNV sur la station du SDEM à Vannes.

Pour l'ADEME et la Région, la consommation des autorisations d'engagement (AE) est à peu près conforme au prévisionnel sur cet axe en 2018, sachant que la plupart des dossiers importants ENR sont plutôt financés directement sur le Fonds chaleur pour l'ADEME et sur le FEDER pour la Région.

## **Objectif stratégique n°2 : économie des ressources**

Le CPER veut agir globalement en prévenant et valorisant les déchets et en soutenant l'économie circulaire.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Économie des ressources	4,80	3,14	65,4%	0,90	0,85	94,00%

La consommation des AE de l'ADEME et de la Région sont en forte progression sur cet axe compte tenu de l'arrivée à maturité des AAP économie circulaire lancés séparément par l'ADEME et la Région qui s'entendent néanmoins pour différencier leurs stratégies sur cet axe. On notera à ce titre le début d'une dynamique en ce qui concerne la valorisation des ressources régionales issues des politiques de tri et de déchets industriels ou assimilés.

### **a) Prévention et valorisation des déchets**

Les engagements sont conformes au prévisionnel et résultent des dossiers issus de l'appel à projets « économie circulaire ».

15 études de faisabilité ont été financées par l'ADEME en 2018 à ce titre.

### **b) Innovation et économie circulaires**

Dans ce cadre, on notera, en 2018, la poursuite des contractualisations avec les chambres consulaires : CCIR, CRMA, CRESS, CRAB.

De même, l'ADEME a poursuivi en 2018 l'animation de son relais des collectifs des festivals engagés mais aussi l'élargissement à d'autres formes d'événements avec la signature d'une convention relais avec le CROS pour les activités sportives.

Dans le secteur des entreprises, outre le soutien aux opérations collectives (avec les

chambres consulaires), quelques études de faisabilité ou de diagnostic ont été financées et de nouvelles chartes engagement CO2 ont été mises en œuvre.

### **Objectif stratégique n°3 : approches territoriales énergétiques et climatiques**

La transition écologique et énergétique passe par une meilleure connaissance des impacts humains sur l'environnement. En approfondissant d'abord cette connaissance, il sera ensuite possible de développer des stratégies territoriales de maîtrise de l'énergie.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Approches territoriales énergétiques et climatiques	5,40	5,74	106,2%	6,45	2,95	45,77%

#### **a) Connaissance et observation**

Le CPER poursuit son soutien au fonctionnement de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) en finançant l'Observatoire déchets/économie circulaire, l'Observatoire énergie et gaz à effet de serre et le nouvel Observatoire biomasse/ressources, lancé en 2016 et contractualisé sur 3 ans.

La Région soutient également l'association Air Breizh pour la bonne mise en œuvre du réseau de surveillance de la qualité de l'air et l'association Capt'air en charge de sensibiliser les acteurs sur la qualité de l'air intérieur et la surveillance pollinique.

La Région a aussi financé en 2018 l'élaboration de scénarii énergétiques et climatiques prospectifs à l'horizon 2040. Ces travaux ont permis d'inscrire parmi les 38 objectifs de la Breizh Cop, votés en session du Conseil régional en décembre 2018, un objectif ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 65 % à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2012).

#### **b) Accompagnement des stratégies territoriales**

Le déploiement des réseaux d'ingénierie liés à la transition énergétique dans les territoires s'est poursuivi et renforcé en 2018 : les animateurs et les conseillers techniques des plate-formes locales de rénovation de l'habitat (PLRH), les conseillers des Espaces info énergie (EIE), les conseillers en énergies partagées (CEP), les chargés de mission des collectivités engagées dans un plan climat air énergie territorial (PCAET) sont autant de relais locaux accompagnés via des financements directs ou des outils mis à disposition. L'animation de l'ensemble de ces réseaux de relais a ainsi été une des actions prioritaires de 2018.

#### **c) Opérations sectorielles en maîtrise de l'énergie**

En matière de logistique et de mobilité, de nouvelles chartes CO2 ont été mises en œuvre par des entreprises de transport importantes avec la mise en place d'un relais national pour la promotion du dispositif.

En ce qui concerne le volet territorial, on notera enfin le financement de démarches « cit'ergies » sur les territoires de Brest Métropole, les communautés d'agglomération de Lorient

et de Morlaix, les communes de Brest et Lorient, et les processus en cours à Rennes Métropole, les communautés d'agglomération de Quimper, Saint-Brieuc, et Lannion-Trégor et une expérimentation d'un outil d'évaluation des politiques de planification (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme intercommunal) au regard des finalités du développement durable sur le Pays de Saint-Brieuc.

La consommation des AE de l'ADEME et de la Région est à peu près conforme aux prévisionnels sur cet axe en 2018.

Pour l'ADEME, ceci est en partie dû à l'engagement de programmes triennaux avec les relais Abibois (relais bois énergie et bois construction), Taranis/Energies citoyennes en pays de Vilaine (relais énergies citoyennes), Association des ports de plaisance (relais ports de plaisance pour certification environnementale), FRCIVAM (relais activités agricoles), ABEA (relais iAA), Symed (relais syndicat unique Finistère), CROS Bretagne (relais activités sportives), GIE élevage (relais froid et solaire thermique sur les exploitations agricoles), l'Observatoire de l'environnement Bretagne (relais observatoire) pour près de 1 M€ en 2018.

### **Objectif stratégique n°4 : prévention des risques naturels**

Les épisodes climatiques de l'hiver 2013 – 2014 ont démontré la nécessité d'accroître la fiabilité des prévisions. Mais au-delà, une stratégie plus globale de prévention des risques naturels sur les territoires doit être développée.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°4 : Prévention des risques naturels	3,88	3,33	85,8%

Pour accroître les prévisions en matière de pluviométrie, l'implantation d'un radar météorologique en bande X dans le Morbihan est porté par le CPER. Les démarches pour identifier le terrain d'implantation adéquat pour accueillir le radar sont en cours.

Par ailleurs, le CPER souhaite favoriser une stratégie globale de prévention des risques d'inondation. À ce stade, plusieurs programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) ou avenants sont labellisés post-signature CPER et notamment les PAPI de Morlaix, de la Laïta, de l'Arguenon, de l'Odet, du Blavet, de la Vilaine et de Combrit-Ile Tudy, pour lesquels les conventions financières sont signées. La convention d'application du CPER entre l'État et le Conseil départemental du Finistère est signée.

### **Objectif stratégique n°5 : biodiversité et paysages**

La protection des espaces naturels et de la biodiversité bretonne doit s'accompagner d'une stratégie globale. À ce titre, le CPER soutient l'acquisition et la diffusion de la connaissance du patrimoine naturel breton, ainsi que les démarches territorialisées de gestion des espaces naturels et de prise en compte des enjeux de biodiversité.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°5 : Biodiversité et paysages	5,37	2,77	51,5%	18,20	11,00	60,46%

Les orientations en faveur de la biodiversité et du paysage ont été mises en œuvre conformément aux engagements.

La programmation des fonds européens sur les mesures dédiées au patrimoine naturel (connaissance, continuités écologiques, réserves naturelles, animation des sites Natura 2000) s'est poursuivie, avec notamment la programmation de premiers contrats Natura 2000 permise par l'ouverture des outils de gestion. Des difficultés persistantes sur ces outils n'ont en revanche pas encore permis d'effectuer de paiements sur certaines mesures.

Les réflexions relatives à la mise en place d'une agence bretonne de la biodiversité ont été poursuivies dans un cadre partenarial. Les travaux de préfiguration conduits tout au long de l'année ont été présentés et débattus avec les acteurs bretons lors de la Conférence bretonne de la biodiversité (février 2018) et lors d'un séminaire régional de concertation (décembre 2018). En parallèle, des projets pilotes développés dans le cadre de cette démarche d'agence régionale ont permis d'avancer sur :

- les modalités pratiques d'accompagnement des projets de territoires en faveur de la biodiversité, au travers de réunions d'échanges et de retour d'expérience, la définition d'outils méthodologiques de recensement et de valorisation des initiatives locales : en particulier un guide méthodologique à l'intention des collectivités et un socle commun pour la réalisation d'un diagnostic écologique en vue de projets territoriaux en faveur de la biodiversité ont été amorcés.
- des travaux collectifs au développement des aires marines protégées en Bretagne.

#### **a) Mise en œuvre de la trame verte et bleue**

L'accompagnement et le soutien aux projets des territoires en faveur des trames verte et bleue et de la biodiversité ont été poursuivis à travers :

- l'appel à projet dédié aux continuités écologiques du programme de développement rural breton, qui a permis de sélectionner en 2018 de nouvelles initiatives de diagnostic des enjeux territoriaux en matière de biodiversité, intégrant les enjeux de continuités écologiques, ainsi que la mise en œuvre d'actions opérationnelles qui en découlent. L'année 2018 a permis d'atteindre un montant de programmation global de 0,45 M€ sur cette mesure, pour des projets par ailleurs soutenus par des fonds régionaux.
- ces dispositifs ont pu intervenir de façon complémentaire à d'autres financements ouverts en faveur des projets de biodiversité, et notamment de l'appel à projet de l'Agence française pour la biodiversité dédié aux démarches d'Atlas de la biodiversité communale.

Ces dispositifs et les initiatives soutenues ont permis d'alimenter les travaux conduits dans le cadre de l'action pilote d'accompagnement aux projets territoriaux de biodiversité, ainsi que les réflexions sur l'articulation des financements en faveur de la biodiversité au niveau régional, également développées dans le cadre de ces démarches. La conception d'un visualiseur des trames vertes et bleues régionales « trames » a été publié sur Géobretagne.

#### **b) Acquisition, organisation et diffusion des connaissances**

Les démarches engagées dans le champ de la connaissance sous l'animation de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), intégrant l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel, et du pôle métier biodiversité mis en place dans le cadre de GéoBretagne ont été poursuivies, en particulier autour des actions suivantes :

- travaux d'élaboration d'une plateforme régionale des données naturalistes (administration, site dédié, animation en vue de la récolte des données),
- adoption d'un premier lot d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel (présenté en Conférence bretonne de la biodiversité de février 2018),
- élaboration des listes rouges pour les papillons de jour et les listes ZNIEFF pour certains invertébrés et les poissons marins,
- élaboration d'une charte régionale des données naturalistes (à valider début 2019),
- lancement de l'atlas des paysages des Côtes d'Armor : outil de connaissance partagée, avec une approche en ateliers par EPCI.

La structuration d'observatoires thématiques de la faune bretonne (invertébrés, mammifères) a pu être consolidée (invertébrés, mammifères, poissons migrateurs), et la constitution d'un observatoire régional de l'avifaune a été poursuivie, pour une formalisation attendue en 2019.

Le programme de cartographie régionale des grands types de végétations a permis d'obtenir une première cartographie à l'échelle du département du Finistère à l'automne 2018, les travaux se poursuivant ensuite sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Les soutiens régionaux à différentes initiatives d'acquisition de connaissances et de méthodologies ont été maintenus, concernant notamment la préservation des pollinisateurs sauvages, ou l'enrichissement des têtes de bassins versants.

### ***c) Appui à la gestion des espaces naturels et des paysages***

Le soutien aux missions des parcs naturels régionaux (PNR) et aux grands sites bretons a été poursuivi. Les documents préparatoires du projet de parc naturel régional « Vallée de la Rance Côte d'Émeraude » transmis aux instances nationales fin 2017 ont fait l'objet d'une instruction par les instances nationales. Des travaux complémentaires ont été préconisés, en vue de préciser certaines orientations de la charte à fort enjeu, en lien avec les partenaires concernés du territoire.

Les actions des réserves naturelles nationales (pilotage État) et régionales (pilotage Région) se sont développées tout au long de l'année conformément aux documents de gestion.

Les démarches collectives et le programme commun de rendez-vous des gestionnaires ont été reconduits, sous l'animation de l'association des gestionnaires d'espaces naturels bretons soutenue par la Région et l'État.

En matière de paysage, la plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage opérationnelle depuis 2017, est remplie depuis 2018 par les lots de séries photographiques de chaque porteur d'observatoires photographiques du paysage (une dizaine en Bretagne, collectivités, CAUE, PNR et associations). Celle-ci est portée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, de même que l'Observatoire régional du paysage lancé en 2018.



Les actions des démarches Grand Site de France ont été poursuivies, permettant l'obtention du label national pour les Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon le 24 décembre 2018, et la préparation de la candidature du site d'Erquy-Fréhel. Le nouveau syndicat mixte du Grand site de France Pointe du Raz en Cap Sizun, intégrant désormais la communauté de communes, le Département du Finistère et la Région a pu finaliser et déposer la candidature de renouvellement du label en novembre 2018. Son examen est prévu au printemps 2019.

Les plans d'actions en faveur des espèces ou groupes d'espèces menacés ont été déclinés à l'échelle bretonne : papillons patrimoniaux, moules d'eau douce, chiroptères, etc.

## **Objectif stratégique n°6 : eau**

Cet axe vise à valoriser les politiques de reconquête et de préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques définies par le SDAGE Loire Bretagne, en application de la directive-cadre sur l'eau. Sont ainsi inscrits au CPER sur cet objectif, les « projets de territoires pour l'eau » (PTE), les travaux de restauration de la continuité écologique et de la morphologie des cours d'eau, les Mesures Agri-Environnementales et Breizh Bocage, ainsi que le volet d'acquisition et partage de connaissances dans le domaine de l'eau piloté par la Région.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°6 : Eau	73,60	57,13	77,6%	46,10	31,35	68,00%

La dynamique d'actions en 2018 a été fortement impactée par les réorganisations en cours suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ***a) Gestion et restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques***

La gestion et la restauration des rivières, des zones humides et des continuités écologiques est un sujet majeur pour la Bretagne, notamment en Ille-et-Vilaine où seules 7 % des masses d'eau sont en bon état. Il est donc essentiel de renforcer la sensibilisation des EPCI désormais détentrices de la compétence GEMAPI sur le sujet, et de poursuivre le soutien aux projets de restauration des milieux aquatiques, et ce de façon ciblée sur l'est de la région. Depuis 2015, l'État a engagé 24,6 M€ et la Région 5,3 M€ sur ce volet.

### ***b) Accompagnement d'opérations ciblées et d'évolution des pratiques agricoles sur les territoires les plus vulnérables***

La lutte contre les pollutions diffuses agricoles est un volet important des actions menées sur les bassins versants. Ainsi, les interventions visant les opérations ciblées d'évolution des pratiques agricoles ont été réalisées, via des diagnostics et accompagnements d'exploitations (conseil), et les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui confirment leur succès. En effet, près de 4 700 exploitations bretonnes (15 %), sont fin 2018 engagées en bio ou MAEC système sur près de 207 000 ha ; 1 800 exploitations sont également engagées dans des MAEC localisées. Ces contractualisations MAEC représentent un engagement total sur 2015-

2018, tous financeurs confondus y compris l'Union Européenne, de 200 M€.

Breizh Bocage est également mobilisé sur les territoires pour implanter des haies permettant de limiter les phénomènes de ruissellement entraînant des pollutions vers les cours d'eau. À ce jour, 4,4 M€ ont été engagés sur ce dispositif pour financer de l'ingénierie d'animation et de concertation avec les agriculteurs, et 4,6 M€ pour des travaux de plantation et de restauration du bocage. Les travaux peinent toujours à se développer puisque ces 4,6 M€ engagés ne représentent que 21 % de l'enveloppe prévisionnelle affectée sur la durée du CPER. Cette difficulté est certainement à mettre en lien avec le retard important dans les paiements associés mis en place entre fonds européens et contre-parties nationales.

### ***c) Soutien aux projets déclinés dans les territoires hydrographiques***

Les interventions pour soutenir les territoires hydrographiques et accompagner les porteurs de projets de territoires pour l'eau (PTE) ciblent l'animation et la mise en œuvre des SAGE, et les actions de sensibilisation et conseil auprès du citoyen, des collectivités et des agriculteurs pour l'adoption de pratiques respectueuses de la ressource en eau. Cet axe inclut les actions du plan de lutte contre les algues vertes sur les 8 baies bretonnes concernées par le phénomène. Cela représente un engagement financier depuis 2015 de près de 27,2 M€ pour l'État (dont 5,2 M€ en 2018) et 13,2 M€ pour la Région (dont 3,2 M€ en 2018). Pour l'Agence de l'eau, le soutien est réalisé via les contrats territoriaux de bassins (CT), outils multi-partenariaux et multi-thématiques de l'Agence.

### ***d) Coordination régionale de la politique de l'eau***

L'Agence de l'eau soutient financièrement (l'équivalent d'un ETP) la mission d'animation et de concertation régionale portée par la Région. Il s'est agi pour celle-ci, avec ses partenaires au premier rang desquels l'État, de conforter le travail sur les sujets suivants :

- animation technique des réseaux animateurs BV et SAGE,
- coordination d'un plan de formation régional et partenarial des acteurs de l'eau,
- préparation et animation de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- mise en cohérence des priorités d'intervention sur les territoires (co-instruction de dossiers, harmonisation progressive des modalités d'aide, etc.),
- articulation des politiques publiques (lien à renforcer entre actions eau et agricole via le PDRB notamment),
- simplification via la mise en place de guichets uniques de dépôt et de pré-instruction des aides par convention avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'expérimentation de guichet unique de dépôt avec le conseil départemental du Finistère, la plate-forme de dépôt unique dématérialisée expérimentée par l'Agence de l'eau, etc.
- évaluation de la politique de l'eau.

### ***e) Acquisition, transfert et valorisation des connaissances sur l'eau***

Le volet acquisition, valorisation et partage de connaissance (APC), coordonné par la Région avec le partenariat du CRESEB et de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), permet de financer des études et la collecte de données pour une valorisation auprès des acteurs de l'eau. Au 31 décembre 2018, cela représente un engagement d'un peu plus de 1,6 M€ pour l'État et de 3 M€ pour la Région. En 2018, un appel à projets spécifique à la problématique des algues vertes a été lancé, et trois projets retenus. Ces projets doivent permettre d'acquérir de la connaissance sur les processus de prolifération afin de mieux agir.

## **Objectif stratégique n°7 : soutien aux démarches transversales de développement durable**

Le volet « transition écologique et énergétique » s'inscrit dans une logique de décloisonnement des approches sur la question. À ce titre, les démarches transversales de développement durable sont pleinement soutenues.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°7 : Soutien aux démarches transversales de développement durable	0,24	0,09	36,7%

L'État poursuit son animation auprès des territoires pour la promotion des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU et de l'agenda 2030. En 2018, l'État a lancé l'élaboration d'un outil, la Méth'ODD, permettant aux acteurs locaux de « traduire » leurs programmes de développement durable actuels en contributions aux ODD, tout en ouvrant de nouvelles perspectives permettant à terme de toucher l'ensemble des 17 ODD grâce, notamment, à l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs du territoire.

En 2018, un premier appel à projet commun a été lancé par la DREAL avec la DRAAF et l'ADEME pour faire émerger des projets sur les territoires en faveur de la promotion de l'alimentation durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'État, l'ADEME et la Région ont aussi remis, pour la 12<sup>e</sup> année consécutive, les Trophées bretons du développement durable lors d'un événement qui a réuni 300 personnes le 29 mai 2018. Ces Trophées valorisent et mettent en lumière des actions exemplaires menées par les acteurs locaux pour diffuser les pratiques de développement durable en Bretagne. Quatre catégories d'acteurs seront ainsi mises à l'honneur : association, acteur public, entreprise et établissement d'enseignement et un « coup de cœur du jury ».

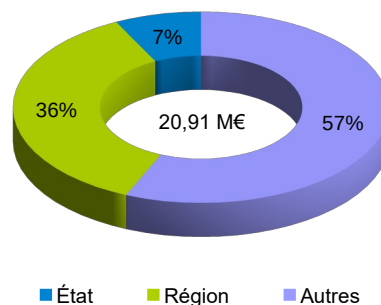
L'État a continué à soutenir le dispositif CRISALIDE qui accélère l'émergence de projets innovants sur le territoire breton et créateurs d'emplois, de richesse et de valeur.

# VOLET NUMÉRIQUE

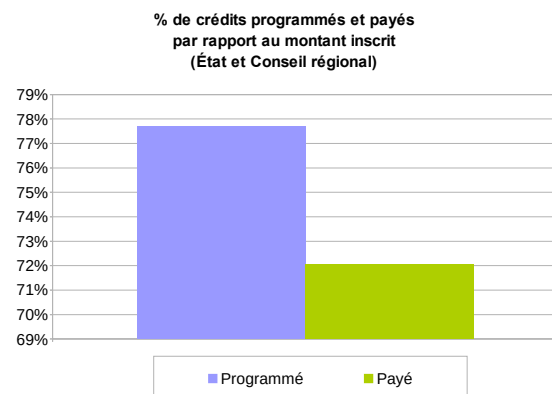
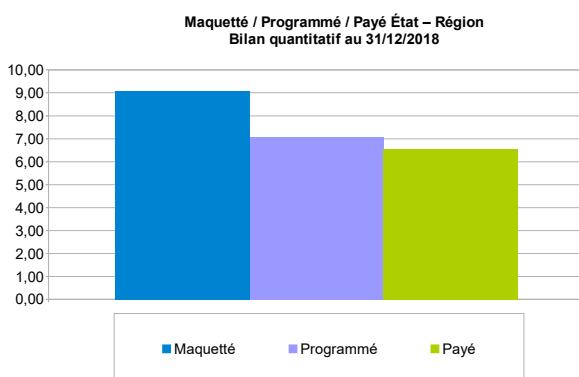
L'accessibilité de la Bretagne ne passe pas uniquement par des réseaux d'infrastructures physiques de transport, mais aussi par le déploiement du numérique. Les investissements dans le numérique permettent à chacun de se connecter au monde, tout en restant sur le territoire. Cependant, le numérique est aussi un facteur d'innovation économique que le CPER souhaite porter.

	État	Région	Autres	Total
<b>Total volet numérique</b>	<b>1,56 M€</b>	<b>7,53 M€</b>	<b>11,82 M€</b>	<b>20,91 M€</b>

Répartition par financeur des crédits inscrits



## Exécution financière à fin 2018



## **Objectif stratégique n°1 : améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés**

Les acteurs bretons mutualisent leurs moyens pour développer les infrastructures numériques mais également les usages, dans le cadre de la Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique du territoire (SCORAN).

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Améliorer la gouvernance de l'écosystème numérique breton et développer les outils liés	0,66	0,20	30,2%	4,53	4,53	100,00%

Deux études ont été engagées en 2015 et 2016, dans le cadre de cet objectif stratégique :

- étude de mutualisation des infrastructures de gestion de données (data-center), copilotée par l'État, la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les phases 1 et 2 (état des lieux des besoins et des ressources) et 3 (étude des scénarii de mutualisation) ont été réalisées,
- étude relative à la téléphonie mobile copilotée par l'État et la Région. La phase 1 de diagnostic et les phases 2 et 3 de définition des actions et solutions ont été réalisées.

Par ailleurs, une convention a été signée avec Mégalis Bretagne pour le financement des évolutions de la plate-forme régionale d'administration électronique (montant de 0,1 M€).

## **Objectif stratégique n°2 : favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture**

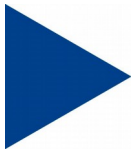
Le développement des usages numériques au service de la création et de l'enseignement est crucial et le CPER souhaite développer la production de contenus et leur diffusion sur le territoire breton.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Favoriser la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture	0,90	0,05	5,2%	3,00	2,29	76,27%

En 2015, la mise en œuvre du projet audiovisuel breton s'est traduite par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec les télévisions de Bretagne et par le soutien au démarrage d'une plate-forme numérique audiovisuelle portée par l'association « Breizh Créative », et mise en ligne sous l'appellation Kub (<http://kubweb.media>). Celle-ci est alimentée par les contenus originaux qu'elle produit et ceux coproduits par les télévisions partenaires. Elle est animée par un collectif d'acteurs de la culture et de la connaissance en Bretagne.

La Région s'est engagée sur le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ sur le projet régional numérique (qui intègre l'association « Breizh Créative »).

La Région s'est engagée à alimenter le volet numérique à hauteur de 0,5 M€ par an. En 2018, ce contrat avec les télévisions de Bretagne a été abondé par la Région d'un montant de 0,567 682 M€ en investissement.

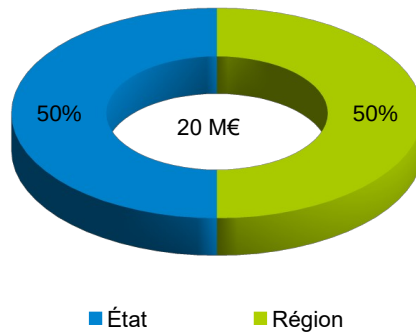


# VOLET EMPLOI

Le CPER a pour ambition de développer des actions d'accompagnement des publics, des territoires et des filières, dans un contexte de mutations économiques.

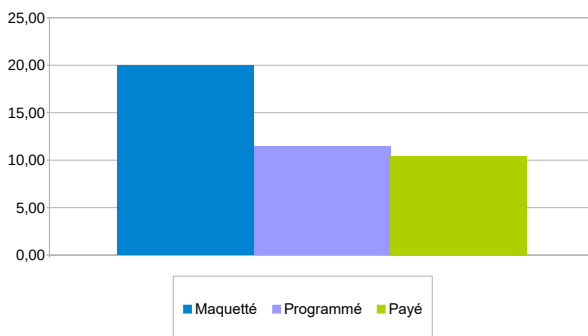
	État	Région	Total
Total volet emploi	10 M€	10 M€	20 M€

Répartition par financeur des crédits inscrits

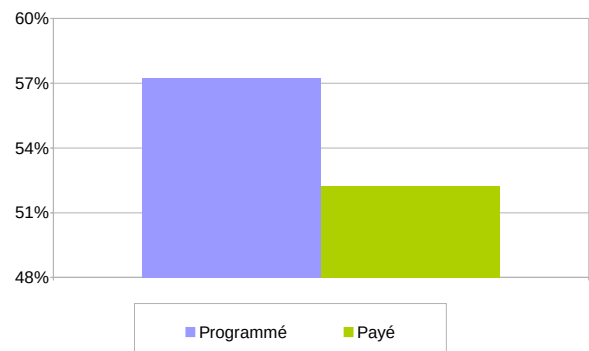


## Exécution financière à fin 2018

Maquetté / Programmé / Payé État – Région  
Bilan quantitatif au 31/12/2018



% de crédits programmés et payés  
par rapport au montant inscrit  
(État et Conseil régional)



## **Objectif stratégique n°1 : favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics**

Cet objectif stratégique repose à la fois sur des actions d'observation, d'animation et d'information, mais également sur la prévention des risques professionnels et la promotion de l'égalité professionnelle.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°1 : Favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics	6,10	4,07	66,7%	6,10	3,11	51,0%

### **a) Connaître les territoires, les filières et les secteurs professionnels**

Le CPER finance le GIP Relation Emploi Formation Bretagne (GREF) pour la mise en œuvre des missions et actions décidées dans le cadre de la convention d'application, à savoir principalement (État 663 291 € / Région : 736 300 €) :

- l'information sur la formation et l'emploi,
- l'appui technique et l'accompagnement des projets dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Oriente (SPRO),
- l'animation des Validations des Acquis de l'Expérience (VAE),
- l'observation régionale emploi/formation (appui au Contrat de Plan Régional de Développement de l'Oriente et de la Formation Professionnelle – CPRDOFP – acteurs du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – CREFOP – et du SPRO).

Il soutient également les travaux d'observation locale et sectorielle en complémentarité des travaux régionaux et en lien avec les maisons de l'emploi, les maisons de la formation et les contrats d'objectifs.

Depuis 2015, 34 projets ont été retenus conjointement par appel à projets, avec un financement à parité sur des thématiques aussi variées que l'agroalimentaire, le bâtiment, la logistique, le transport de fret, l'artisanat à travers une étude sur la dynamique de l'emploi des secteurs de proximité dans les territoires bretons ou encore la filière algue. Ces projets sont, portés par des chambres consulaires, les organisations professionnelles, des associations, GIP, maisons de l'emploi, observatoires, etc.

Depuis 2015, ce sont près de 3 M€ qui ont été financés sur cette action par l'État et 1,67 M€ par la Région.

### **b) Prévenir les risques professionnels pour sécuriser les parcours**

Les partenaires sociaux et les pouvoirs publics ont donné la priorité aux sujets de prévention des risques professionnels, de pénibilité, de qualité de vie au travail et plus globalement au développement de la compétitivité et de la performance économique des entreprises favorisant la qualité de vie au travail.



Les orientations de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Bretagne se doivent de répondre aux attentes des partenaires sociaux et des pouvoirs publics.

L'ARACT intervient en 2018 sur cinq grands domaines d'actions :

- agir sur la santé au travail,
- agir en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- accompagner les démarches de qualité de vie au travail,
- accompagner les changements techniques et organisationnels,
- prospective et communication.

L'ARACT Bretagne intervient dans les entreprises et les organisations grâce à des approches collectives et individuelles, des actions de capitalisation-développement, de transferts-diffusion de méthodes et d'outils de formation (conception et animation d'actions collectives, contribution à des dispositifs adaptés à la demande et aux acteurs impliqués). Elle assure aussi la publication d'études et la mise à disposition de données.

### ***c) Promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des emplois***

Depuis 2015, 25 actions d'accompagnement des femmes vers l'emploi, de développement de la mixité et de l'égalité professionnelle dans les entreprises ont été financées, dont la moitié portée par les centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Certains projets sont très ciblés : par exemple en direction des femmes de plus de 50 ans, des familles monoparentales, des femmes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

On peut également citer l'action portée par « retravailler dans l'Ouest » en faveur de l'insertion professionnelle des femmes en rémission de cancer, soit par l'émergence d'un nouveau projet professionnel, plus adapté à leur nouvelle situation, soit par l'adaptation des postes précédemment occupés, afin de les préparer à leur retour à l'emploi. Cette action permet d'accompagner 40 femmes en recherche d'emploi dans le Morbihan et le Finistère.

Les actions menées par le CIDFF 56 en 2018 visent à permettre aux femmes un retour et une insertion dans l'emploi. L'objectif est de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle des femmes : accueillir, informer, orienter et accompagner de manière globale les personnes, pour et dans leur projet professionnel (recherche d'emploi, de formation). De manière transversale, l'action a pour objectif de traiter les problématiques liées à l'articulation des temps de vie, la diversification des choix professionnels, la mobilité, la situation sociale et familiale, etc.

L'État (0,1 M€) et la Région (0,06 M€) financent tous les ans des actions en faveur de l'égalité professionnelle.

### ***Objectif stratégique n°2 : accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels***

Procéder à une analyse rénovée des menaces et des opportunités qui pèsent sur l'emploi dans un territoire permet de développer une connaissance qui favorise la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des besoins de recrutement des entreprises.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°2 : Accompagner les territoires et sécuriser les parcours professionnels	2,70	1,80	66,7%	2,70	1,03	38,0%

### ***a) Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels dans quatre territoires expérimentaux***

L'un des projets vise à organiser et structurer un processus de dialogue social dans le secteur agroalimentaire breton. Les travaux menés par le partenariat, composé de l'Association bretonne des entreprises agroalimentaires (ABEA), la Confédération générale de l'alimentation de détail (CGAD), Coop de France Ouest et les organisations syndicales de salariés, ont conduit à la mise en œuvre de l'instance de dialogue social pour le secteur alimentaire breton et à l'élaboration d'un projet d'accord régional pour la création d'une commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle dédiée au secteur alimentaire.

Les organisations syndicales CFDT et CGT ont été accompagnées dans le cadre d'actions visant à développer un dialogue social territorial et à participer à la mise en œuvre de plans d'action territoriaux sur l'emploi, les transitions professionnelles, la formation, ou encore à favoriser une meilleure implication dans les travaux menés par les instances de concertation territoriales CDEF et CTEF.

Afin d'améliorer la montée en compétences des artisans du bâtiment en Bretagne, différentes actions de formation et une action d'ingénierie portées par la chambre régionale de métiers et de l'artisanat ont également été valorisées au titre du CPER.

De même, plusieurs démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ont été financées dans les Pays de Morlaix, Lorient, Fougères-Marches de Bretagne, portées par les Pays, l'AFPA transitions, l'ARACT Bretagne et l'Union Nationale des Entreprises Adaptées et la FNTR.

A ce titre, une action inter-entreprises de prévention de l'usure professionnelle sur les Pays de Fougères et de Vitré a été financée en 2017 au sein de 6 entreprises issues de différents secteurs professionnels pour répondre aux enjeux de prévention de l'usure professionnelle, de l'évolution des compétences dans une dynamique de gestion active des âges et de maintien en emploi dans l'entreprise (GPEC) et sur un territoire (GTEC).

En 2018, un projet d'expérimentation territoriale en matière de sécurisation des parcours professionnels a été développé sur le territoire de Lamballe - Saint-Brieuc ayant pour objectif de concilier la satisfaction des besoins exprimés par les dirigeants en matière de compétences avec la sécurisation des parcours professionnels par la formation des salariés. Il s'agit pour l'essentiel de conduire des entretiens stratégiques auprès d'une centaine de dirigeants de TPE PME, de détecter les actions RH-emploi-orientation-formation et d'en assurer l'ingénierie et la mise en œuvre.

### ***b) Dupliquer des approches similaires dans d'autres territoires***

L'action « Atout performance Finistère » vise à accompagner des entreprises artisanales porteuses de projets de développement en confortant la vision stratégique du dirigeant et la professionnalisation de la prise en charge de ses fonctions managériales. L'objectif est d'accompagner une centaine d'entreprises réparties sur les 4 Pays finistériens (45 en Pays de Cornouaille, 25 en Pays de Morlaix, 18 en Pays de Brest et 12 en Pays Centre Ouest Bretagne).

Une étude de faisabilité en vue de la création d'un Groupement d'employeurs multi sectoriel d'entreprises sur le territoire du Pays de Redon a été financée en 2017. Le groupement d'employeurs multi sectoriel a été créé. Au sein du territoire de Redon agglomération, six chefs d'entreprise se sont associés pour créer le groupement d'employeurs Geose. Ce groupement a pour objectif de répondre aux besoins, notamment dans les fonctions supports (NDLR, Ressources humaines, informatique, services généraux, etc.), mais également de pouvoir conserver des compétences et des gens qualifiés, en les partageant. Depuis novembre 2017, huit personnes ont été recrutées.

Par ailleurs, différentes actions dans le cadre du comité territorial emploi formation de Lorient seront lancées pour une communication sur les métiers de l'économie locale, pour la consolidation et le développement des entreprises agricoles en accompagnant leur stratégie en organisation du travail et emploi.

Le Centre de promotion sociale agricole (CPSA) de Combourg a été financé pour permettre un accompagnement renforcé de salariés visant, par la VAE, à capitaliser leurs compétences dans une optique de sécurisation des parcours.

Sur le volet formation des projets, l'accompagnement régional des territoires se fait dans le cadre du financement des actions territoriales expérimentales (ATE) de la Région (536 703 € en 2015 et 317 203 € en 2016). Ces ATE permettent de répondre rapidement aux besoins des territoires ou des secteurs d'activité et de proposer une offre de formation en partenariat avec d'autres acteurs régionaux, en développant les cofinancements.

Depuis 2015, 26 actions ATE recrutement ont été soutenues dans le cadre du CPER. On peut citer, à titre d'exemple, des plates-formes d'accès à la professionnalisation et à l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, des formations en usinage (à Lorient notamment), des métiers industriels, la découverte des métiers de la filière nautique à Auray-Quiberon, la formation et l'accompagnement des porteurs des projets ou de reprises d'entreprise à Morlaix et Saint-Brieuc.

### ***Objectif stratégique n°3 : conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne***

La Stratégie Régionale pour le Développement Économique, l'Innovation et l'Internationalisation (SRDEII) identifie 11 filières en Bretagne. Une observation des emplois et compétences permettra à l'avenir de mieux anticiper les besoins et de structurer efficacement la réponse publique.

Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2017		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
Objectif stratégique n°3 : Conforter le développement des compétences au sein des filières prioritaires pour l'économie bretonne	1,20	0,80	66,7%	1,20	0,65	53,8%

### **a) La mise en œuvre de la charte « label social transport »**

Elle s'inscrit dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne et de la conférence sociale régionale qui prévoit, notamment, la mise en œuvre de plans spécifiques sectoriels dans les transports routiers. Il s'agit de renforcer la compétitivité des entreprises et de sécuriser les parcours professionnels des salariés par le renforcement du dialogue social.

L'action est soutenue par l'État, la Région, la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers de Bretagne (FNTR Bretagne), la Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs de Bretagne (FNTV Bretagne) et la CFDT transports Bretagne, signataires d'une charte qualité « label social ». Ensemble, ils conduisent une démarche de déploiement du label en Bretagne (promotion de la charte, module de formation « référents sociaux dans les entreprises », etc...).

En 2016, il s'est agi, grâce à une action de formation, de permettre aux acteurs des entreprises du transport des voyageurs et marchandises engagées dans la démarche de la charte qualité « label social transport », de prendre conscience de la pertinence du dialogue social, de partager leurs représentations et de s'approprier les conditions et les outils pour instaurer un dialogue social de qualité.

Le financement est apporté à parité par l'État et la Région (40 000 € chacun), couvrant 61,5 % de l'ensemble du coût de l'action (130 000 €).

### **b) Le secteur du tourisme**

Le contrat d'objectif emploi formation tourisme, signé en 2012 pour renforcer la sécurisation des parcours professionnels, prévoit de développer une culture commune sur les compétences transversales requises dans l'ensemble des métiers du tourisme (incluant, notamment, le spectacle vivant et les festivals...). Quatre compétences principales ont été identifiées et font l'objet d'une mutualisation inter-organismes paritaires collecteurs agréées :

- accueil,
- e-tourisme et commercialisation,
- management,
- langues appliquées au tourisme : développer des compétences en langues pour valoriser la relation et développer sa clientèle.

Dans ce cadre, en 2015, une convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) a été conclue avec le Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs, pour un montant de 10 000 € de la part de l'État, soit 20 % du coût total prévu de l'action.

En 2016, deux EDEC ont été conclus pour un montant de 75 000 € : l'un avec FAFIH/FORCO sur une action visant à préparer les entreprises du commerce et du tourisme du centre-ville de Rennes avec l'arrivée prochaine de la LGV et l'ouverture du centre des congrès, l'autre avec l'AGEFOS-PME sur un « atout numérique » à destination des entreprises du commerce et du tourisme. En 2017, l'action FAFIH/FORCO a été reconduite sur d'autres

territoires à hauteur de 80 000 €. Par ailleurs un EDEC FAFIH, AGEFOS, AFDAS a été conclu sur le secteur du tourisme afin d'accompagner la transformation numérique des entreprises du secteur (36 000 €)

En 2018, la Direccte a soutenu une action portée par le FAFIH et le FORCO sur la thématique de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises du tourisme afin de les sensibiliser, de partager les bonnes pratiques et de leur proposer des temps de diagnostics et d'accompagnement approfondis pour répondre aux besoins repérés. Par ailleurs, une action relative à l'accompagnement RH des dirigeants a été menée par AGEFOS PME.

### ***c) Le soutien à l'artisanat***

Dans le cadre du soutien à l'artisanat du bâtiment, une convention EDEC avec la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne permet de mettre en place des actions :

- d'ingénierie et de formation en vue d'aboutir à la conception et au développement d'un module de formation en e-learning novateur sur la qualité de l'air intérieur. Cet outil est le fruit des réflexions de la Commission environnement et construction durable de la Fédération Régionale du Bâtiment de Bretagne dans la lignée des travaux nationaux (ministère en charge de l'environnement),
- de formations courtes et longues sous forme de cycles à destination des responsables d'entreprise de l'artisanat du bâtiment : « gestionnaire d'entreprise artisanale du bâtiment », « responsable de l'entreprise artisanale du bâtiment », « professionnel de la rénovation énergétique ».

Le financement apporté en 2016 par l'État et la Région sur le soutien à l'artisanat du bâtiment est de 40 000 € chacun, soit 80 % du coût total du projet (130 000 €). Cette action a été reconduite en 2017 à hauteur de 55 000 € pour l'État.

En 2018, une expérimentation a été menée afin d'identifier les freins et les leviers associés à la transformation numérique des entreprises du bâtiment, notamment ceux qui facilitent ou mettent en échec actuellement la conduite du changement dans ce secteur. A l'issue de cette expérimentation, l'ARACT Bretagne et les partenaires impliqués participeront à la réalisation d'un livrable synthétisant les bonnes pratiques et les écueils à éviter lors de l'introduction d'un outil numérique.

Cette même année, l'État a également financé des actions portées par la CRMA en faveur du développement des usages du numérique dans les entreprises artisanales bretonnes. La CPRIA a développé un outil d'auto-diagnostic RH dématérialisé pour remédier aux difficultés de structuration des fonctions RH des entreprises artisanales.

### ***d) L'économie sociale et solidaire (ESS)***

Depuis 2015, des conventions ont été conclues avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) : elles portent sur la qualité de l'emploi et les conditions de travail dans l'ESS en Bretagne pour améliorer les pratiques des entreprises. L'objectif est d'organiser la mutualisation interentreprises sur deux territoires :

- le projet de Vannes, relatif à la mutualisation des compétences, concerne la mise en place d'une formule externe de mise à disposition de compétences pointues sur des métiers transversaux de type administratif,
- le projet de l'espace associatif « Quimper/ADESS », relatif à l'amélioration des conditions de travail des temps partiels, portera sur la collecte de données chiffrées pour recueillir des

éléments valorisant l'intérêt théorique à coopérer autour de la mutualisation afin de construire un réseau, la définition d'un besoin concret d'acteurs clés et d'étude ainsi que l'analyse de la faisabilité.

D'autres actions ont été menées telles que celles consistant en l'accompagnement à la reprise-transmission en SCOP qui a pour objectif de promouvoir, d'informer et de communiquer sur le statut SCOP auprès des acteurs du développement économique, de rencontrer les salariés qui pourraient être intéressés par la reprise de l'entreprise ou encore de proposer un accompagnement technique réalisé par l'Union Régionale des SCOP de l'Ouest.

La Région soutient les structures d'animation territoriales en accompagnant la formation des bénévoles à hauteur de 199 798 € en 2015 et 186 058 € en 2016.

#### ***e) Le soutien à l'agriculture***

Dans le secteur agricole, la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne travaille à la construction d'un observatoire emploi-formation du secteur alimentaire en Bretagne. Par ailleurs, la Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) évalue les formations régionales pour renouveler les générations agricoles, stimuler l'activité et développer l'emploi en milieu rural. La Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (MEIF) de Rennes évalue quant à elle les besoins en emploi et en formation dans l'agriculture biologique. Enfin, une étude relative aux diagnostics et pistes d'actions pour développer l'attractivité sur les métiers de la production agricole et une communication proactive dans les standards numériques actuels est en cours de réalisation par la Chambre régionale d'agriculture.

#### ***f) Le soutien à l'économie bleue***

Le soutien à l'économie bleue s'est traduit par des études afin de développer une analyse prospective sur les besoins en emplois et en formations. Ainsi, le GIP d'aménagement du territoire du Pays de Morlaix soutient les métiers émergents dans le secteur des biotechnologies marines et AGRO CAMPUS OUEST analyse les métiers et les compétences existants dans la filière algues.

En 2018, l'État et la Région ont apporté leur soutien à la réalisation d'une étude portée par le Campus des métiers Industries de la mer sur les métiers en tension et en devenir dans ce secteur sous le prisme d'une cartographie des compétences.

#### ***g) Le soutien aux territoires***

Les démarches territoriales en matière d'emploi-formation sont diverses. À titre d'exemple, on peut citer les actions de plusieurs MEIF qui recueillent et partagent des informations sur leurs territoires afin d'accompagner le développement de l'emploi et des compétences et d'en renforcer l'attractivité. C'est le cas pour les Pays de Redon-Bretagne-Sud, de Fougères-Marches de Bretagne et de Vitré. Des actions sont aussi engagées auprès des TPE et PME afin de mieux anticiper les mutations économiques de leurs territoires et d'adapter les besoins en formation.

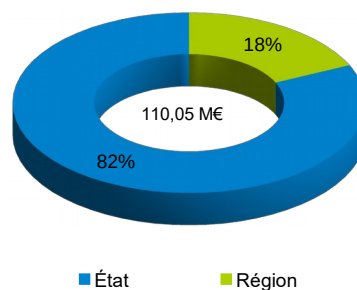
# VOLET TERRITORIAL

L'État et la Région souhaitent soutenir les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité entre les territoires. Ce volet est conçu en articulation avec la politique territoriale de la Région. Il présente six objectifs stratégiques resserrés, correspondant aux grands enjeux des dynamiques territoriales et permettant une concentration des moyens.

	État	Région*	Europe	Total
<b>Total volet territorial</b>	<b>90,05 M€</b>	<b>20 M€</b>	-	<b>110,05 M€</b>

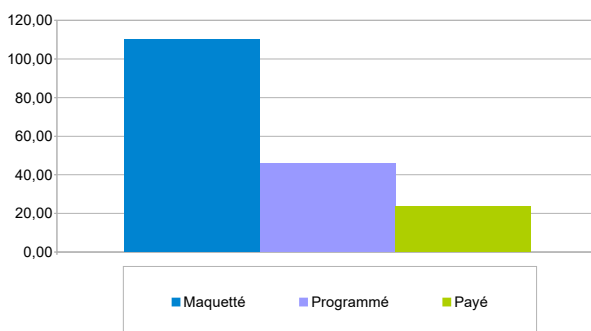
\*Le total de la part « Région » ne comporte pas les différents contrats de partenariats.  
Le présent tableau ne prend pas en compte les fonds FEADER et FEDER portés par l'Europe

Répartition par financeur des crédits inscrits

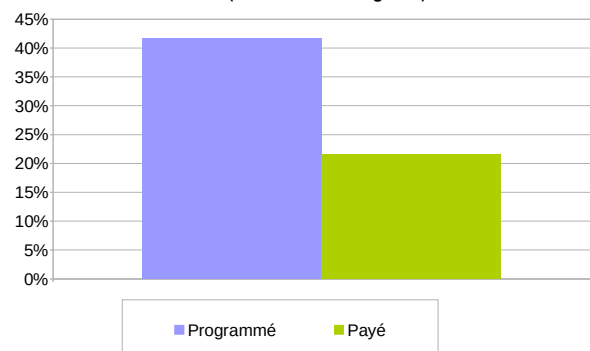


## Exécution financière à fin 2018

Maquetté / Programmé / Payé État – Région  
Bilan quantitatif au 31/12/2018



% de crédits programmés et payés  
par rapport au montant inscrit  
(État et Conseil régional)



Crédits prévus 2015-2020 en M€	ÉTAT au 31/12/2018			RÉGION au 31/12/2018		
	INSCRIT	PROG	% Prog	INSCRIT	PROG	% Prog
<b>Volet Territorial</b>	<b>90,05</b>	<b>24,66</b>	<b>27,4%</b>	<b>20,00</b>	<b>21,14</b>	<b>-</b>
Objectif stratégique n°1 : Répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral	6,00	2,60	43,4%	6,00	2,86	47,7%
Objectif stratégique n°2 : Anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires	45,05	3,71	40,6%	Contrats de Partenariats	5,07	
Objectif stratégique n°3 : Améliorer l'accès aux services au public		5,37			2,35	
Objectif stratégique n°4 : Renforcer les centralités des villes petites et moyennes		9,21		14,00	6,42	
Objectif stratégique n°5 : Soutenir la réalisation d'équipements métropolitains	14,00	3,66	26,1%	Contrats de Partenariats	2,27	
Objectif stratégique n°6 : Politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU	25,00	0,11	0,4%		2,16	

## ***Objectif stratégique n°1 : répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral***

La Bretagne compte 12 îles habitées de façon permanente. Le contrat de partenariat entre l'Association des îles du Ponant, la Région et l'État, couvrant la période 2015-2020, a été signé le 10 juillet 2015 à Ouessant, en présence du Premier ministre.

À travers ce contrat, les partenaires confirment la prise en compte des spécificités insulaires dans leurs politiques territoriales et définissent des priorités :

- maintien et développement de services collectifs essentiels,
- accès au logement pour les résidents permanents,
- développement d'activités économiques viables et diversifiées,
- préservation et valorisation du patrimoine et de l'environnement,
- exemplarité en matière de transition énergétique et écologique.

Dans le cadre du volet territorial du CPER, l'État garantit aux îles un soutien financier à hauteur de 4 M€ (FNADT), complété par des crédits en faveur de la construction de logements sociaux, de la gestion des déchets et de la transition écologique (notamment programmes TEPCV). développement des énergies renouvelables. L'engagement du Conseil régional porte lui sur un montant de 6 M€, mobilisés au titre du contrat de partenariat État / Région / Association des Îles du Ponant.

Les projets soutenus depuis 2015 correspondent pleinement aux priorités : logements pour actifs à Batz, Ouessant, Hoëdic, équipements sportifs pour les jeunes à Groix et Sein, restauration du phare de Batz, déchetteries à Belle-Île et l'Île aux Moines, étude foncière à Hoëdic, maison de santé à Groix, réhabilitation d'un complexe culturel à Belle-Île, restauration paysagère de sites naturels à Molène, etc.



## **Objectif stratégique n°2 : anticiper et accompagner les mutations économiques des territoires**

L'anticipation des mutations économiques passe par une connaissance de chaque territoire afin d'identifier et d'accompagner les transitions en cours.

Trois actions prioritaires ont été retenues au titre du volet territorial, en complémentarité avec le volet emploi du CPER :

- l'accompagnement des acteurs au sein des territoires confrontés à des mutations économiques,
- la structuration et le développement des tiers-lieux,
- les actions en faveur du renouvellement du foncier économique.

Ciblées vers des territoires prioritaires (bassins d'emplois industriels, quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), ces actions visent à soutenir activement les acteurs qui se mobilisent en faveur de l'emploi et de l'émergence de nouvelles activités.

Au titre des réalisations, il faut souligner en particulier le soutien à des opérations en faveur du renouvellement du foncier économique et de l'immobilier d'entreprises (traitement de friches, densification de zones d'activités et création d'ateliers-relais à Josselin, etc.) ainsi qu'à la mise en place d'incubateurs de l'économie sociale et solidaire (« Tag » à Saint-Brieuc, Morlaix et Lorient) et de « fablab » à Redon, Auray ou Vitré ou d'espaces de coworking (Crozon). La création du Photonics Park à Lannion ou encore le confortement d'une filière d'approvisionnement en matière première pour la production de ouate de cellulose à Morlaix sont d'autres exemples, valorisant une approche filière.

## **Objectif stratégique n°3 : améliorer l'accès aux services au public**

L'accessibilité aux services au public est un enjeu présent dans tous les territoires ruraux et périurbains, mais aussi dans les quartiers prioritaires.

En pleine adéquation avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, adoptés dans les 4 départements bretons en 2017, le CPER apporte un soutien majeur au déploiement des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et des maisons de services au public (MSAP).

Depuis une dizaine d'années, la dynamique de regroupement et d'exercice coordonné des professionnels de santé est particulièrement forte en Bretagne, puisque plus de 80 MSP sont aujourd'hui reconnues. Ces lieux de mutualisation de l'offre de soins de premier recours sont mis en place dans le cadre d'un projet de santé validé par l'ARS. Le volet territorial du CPER et les contrats de partenariat de la Région sont mobilisés pour le financement de la construction ou de l'extension des bâtiments des maisons de santé dans des territoires fragiles en termes de démographie médicale (Louargat, Plancoët, Malestroit, Milizac, Pleyben, Pont-de-Buis, Trégourez, Saint-Brice-en-Coglès, Pléchâtel, Pleugriffet, Val d'Anast, Le Pertre...)

Afin d'améliorer l'accès aux services dans les territoires, l'État a également déployé un réseau de maisons de services au public afin de rapprocher les opérateurs (la Poste, Pôle emploi, l'Assurance maladie, etc.) des habitants : <http://www.maisondeservicesaupublic.fr/>. Une quarantaine de MSAP, situées dans des communes rurales ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville, fonctionnent aujourd'hui en Bretagne dont certaines ont fait l'objet d'un

accompagnement en investissement dans le cadre du volet territorial par l'État ou la Région (Guéméné-sur-Scorff, Tréguier, Landivisiau, par exemple).

#### **Objectif stratégique n°4 : renforcer les centralités des villes petites et moyennes**

À travers le volet territorial du CPER, l'État accompagne les villes petites et moyennes qui définissent une stratégie en faveur de l'attractivité de leur centre en actionnant tous les leviers : amélioration de l'habitat, requalification des commerces, équipements publics, mobilités, etc.

Depuis le lancement du CPER, plusieurs communes ont engagé des études préopérationnelles avec l'appui du volet territorial tandis que dans d'autres villes, de premiers investissements ont été financés par l'État ou la Région afin de conforter les fonctions de centralité (réhabilitation de l'ancienne prison en centre culturel à Guingamp, halles à Mûr-de-Bretagne ou Mauron, cinéma associatif à Redon, aménagement urbain à Tréveneuc ou Hanvec, maintien de derniers commerces en centralité en milieu rural à Locquéolé ou Tréglamus, etc.).

L'avenant au CPER signé le 16 décembre 2016 a prévu un renforcement de l'action de l'État et de la Région en faveur des centralités, en particulier pour pouvoir soutenir dans ce cadre des bourgs ruraux, avec un abondement de 14 M€ côté État, la Région s'engageant sur la même somme supplémentaire au bénéfice des territoires.

En février 2017, un premier appel à candidatures a été lancé, associant l'État et la Région, mais également la Banque des territoires et l'Établissement public foncier de Bretagne afin d'expérimenter pour soutenir conjointement des projets globaux de dynamisation de centres-villes ou centres-bourgs. Dans ce cadre, les partenaires accompagnent 60 projets (25 en études et 35 en travaux) sur la période 2017-2020, pour un montant total de soutien de 29 M€. Un second appel à projets, poursuivant les mêmes objectifs, a été lancé en novembre 2018 par les 4 partenaires. 70 projets (28 en études et 42 en travaux) ont été sélectionnés en juillet 2019.

Ces projets se caractérisent par leur approche multi-thématiques, par une recherche d'innovation et d'association de toutes les parties prenantes afin de répondre aux usages des habitants : diversification des activités économiques, implantation de commerces renforçant le lien social, politique culturelle et patrimoniale, habitat adapté aux parcours résidentiels, aux enjeux de mixité sociale et générationnelle, mobilité durable...

En matière d'équipements culturels, la Région et l'État ont cofinancé la rénovation du musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel ainsi que la réhabilitation du Musée des Jacobins à Morlaix, la création du centre culturel de Paimpol, du pôle de développement culturel « Le Petit Echo de la Mode » à Châtelaudren, de l'espace culturel et de congrès de la Gacilly, etc.

#### **Objectif stratégique n°5 : soutenir la réalisation d'équipements métropolitains**

Dès la signature du CPER, la négociation des contrats métropolitains s'est engagée avec Brest et Rennes, qui ont accédé par décret au statut de métropole au 1er janvier 2015. L'intérêt de ces contrats est de consolider dans un document unique les soutiens apportés par le CPER, les fonds européens ou le programme des investissements d'avenir à la concrétisation de leur stratégie métropolitaine.

Ils ont été signés par l'État, la Région, les Conseils départementaux et les Métropoles en novembre 2015. Ils s'articulent autour des axes principaux suivants :

- enseignement supérieur, recherche, innovation,
- mobilité et villes durables,
- renouvellement urbain,
- équipements métropolitains.

Ces contrats ont été complétés en 2017 par des pactes métropolitains d'innovation signés entre les métropoles, l'État et la Région. A Brest, le pacte porte sur le « Campus mondial de la mer » (ateliers des Capucins, projet Océanolab, équipement scientifique...), tandis que Rennes a choisi de se positionner sur la thématique des « mobilités intelligentes » (expérimentation de bus électriques, événement InOut, etc.).

S'agissant des équipements métropolitains, objets du soutien du volet territorial, sont concernés à Brest la rénovation du centre des congrès du Quartz, du conservatoire national botanique, la relocalisation du Fourneau et, à Rennes, la construction du nouveau conservatoire de musique, le projet « Vilaine » et l'accompagnement de la dynamique « french tech Rennes – Saint-Malo » avec notamment le financement par l'État et la Région des investissements relatifs au bâtiment « Mabilay » (acquisition, espace de coworking, hôtel de start-up, etc.).

A Brest, le Conseil départemental du Finistère porte le projet de développement du « centre national des phares » consistant à élargir les missions du musée des phares actuel d'Ouessant grâce à la création d'une structure unique à vocation nationale et répartie sur deux sites majeurs et complémentaires : le Créac'h à Ouessant et un nouveau site à terre sur le port de Brest. L'État a cofinancé l'étude de programmation architecturale, technique et muséographique sur le site du 1er éperon du port de Brest ainsi que l'étude de programmation détaillée qui consiste à approfondir l'étude du scénario retenu.

### ***Objectif stratégique n°6 : politique de la ville et soutien aux projets d'intérêt régional dans le cadre du nouveau PNRU***

En Bretagne, 12 intercommunalités sont concernées par la politique de la ville.

Sur les 32 quartiers prioritaires de la politique de la ville que compte la Bretagne, 4 ont été désignés d'intérêt national pour le renouvellement urbain (Bellevue à Brest, Maurepas et Le Blosne à Rennes, Bois du Château à Lorient) et 8 d'intérêt régional (Balzac à Saint-Brieuc, Iroise à Ploufragan, Pontaniou à Brest, Kermoysan à Quimper, Villejean à Rennes, Marville à Saint-Malo, Kervéanec Nord à Lorient et Kerfrehour à Lanester).

Une convention régionale pour le renouvellement urbain a été signée par le préfet de région, le président du Conseil régional, le délégué général de l'ANRU et le directeur régional de la Caisse des dépôts le 16 décembre 2015. Cette convention définit les modalités de soutien de chaque partenaire aux projets et a servi de socle pour la préparation des protocoles de préfiguration de chaque agglomération concernée par un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

À l'issue de la phase d'ingénierie lancée en 2015, une fois les projets définis sur ces 8 quartiers, le volet territorial du CPER financera, via l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain), les investissements (démolition/reconstruction de logements,

aménagements urbains, équipements publics, etc.).

Suite au doublement du NPNRU décidé en 2018, le total de l'enveloppe financière pour les 8 quartiers d'intérêt régional s'établit à 39 M€ de subventions et de 18,5 € de prêts bonifiés de l'ANRU.

Dans le même temps, la Région a fait évoluer les modalités de son soutien au renouvellement urbain en mettant en place, sur la période 2014-2020, une enveloppe de 14 M€ spécifiquement dédiée aux opérations portées dans les 12 quartiers retenus au titre du NPNRU. Les crédits de cette enveloppe ont été répartis par quartier sur la base d'indicateurs de fragilité économique et sociale. Cette dotation dédiée vient compléter l'intervention régionale au titre des contrats de partenariat.

Ainsi, la Région a soutenu en 2018 l'aménagement du boulevard de Rochester dans le quartier de Maurepas à Rennes, ou dans ce même quartier, la restructuration du Gymnase Trégain ou la Maison du projet. A également été accompagnée la restructuration de l'espace commercial du quartier de Kercado à Vannes et le réaménagement des espaces publics dans le quartier de Gumenen-Goaner à Auray.



CPER BRETAGNE 2015 – 2020  
Bilan d'exécution fin 2017